

**SAINT-JEAN
LIGOURE**

une commune riche d'histoire(s)

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Chabatz d'entrar

Revue municipale
Octobre 2022
N° 92



En regardant cette photo prise depuis le plateau sportif, l'on ne peut qu'admirer la nature qui enveloppe notre beau village. Le château de Saint-Jean, témoin des siècles passés, veille, au cœur du centre-bourg. Sa présence intemporelle et apaisante contraste avec nos modes de vies défilant à grande vitesse ! Il est rassurant de se dire que les générations futures pourront à leur tour le contempler depuis les collines environnantes. Vos élus travaillent à la réalisation d'un plan du village où figureront tous les éléments remarquables à découvrir. Lorsqu'il sera achevé, il aura pour vocation de guider les visiteurs traversant notre localité ... Vive Saint-Jean-Ligoure !





Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Depuis le dernier numéro de « Chabatz d'Entrar », de nombreux événements sont venus rythmer la vie quotidienne de notre petite localité. En effet, la vie semble avoir repris son cours d'avant la pandémie, avec une envie de se retrouver sans précédent ! Comme partout en France, nos associations sont peu à peu sorties d'un trop long sommeil imposé par la Covid-19. Mais les difficultés demeurent : le manque de bénévoles reste leur plus grande préoccupation et la maladie n'a fait qu'accélérer et mettre en lumière ce déficit de membres actifs. Et pourtant, on ne le dira jamais assez : le tissu associatif est indispensable et complémentaire à l'organisation de nos institutions sous la cinquième république.

Comme vous avez pu le voir en circulant dans l'Avenue des Lignes, la cuisine scolaire commence à sortir de terre. Nous pouvons aujourd'hui vous communiquer le prix réel de cette construction devenue indispensable : 387.642,06€ T.T.C. Ces travaux étaient estimés à la somme de 340.740,00€ T.T.C. voici un an et demi. Hélas, chers administrés, vous vous en apercevez chaque jour en effectuant vos propres achats, l'inflation frappe tous les secteurs de la consommation, des fournitures et des matériaux. Le budget de la commune est lui aussi impacté par l'évolution des prix de l'électricité, du gaz, et des autres fournitures indispensables à la vie de la collectivité. Pour le moment, nous ne bénéficions pas d'aides compensatrices de l'Etat. Vos élus travaillent plus que jamais à la réduction des dépenses de fonctionnement. C'est ainsi que le Conseil municipal a décidé lors de sa séance du 09 septembre dernier de procéder au remplacement des foyers de l'éclairage public du centre-bourg et de son lotissement attenant par des lanternes à technologie « led ». Conjointement, la puissance sera réduite. Nous devrions atteindre une économie de 75% de notre facture actuelle ! A ce stade, nous n'envisageons pas de procéder à des extinctions, au vu des gains obtenus. Les travaux devraient être réalisés au second semestre 2023.

Malgré la profusion de hausses tarifaires ; mais fidèle à ses engagements, la commune « tient la barre » et ne fait pas évoluer les taxes foncières et le coût des services. Seul le prix des repas facturés aux familles des enfants déjeunant à la cantine scolaire évolue. Cependant, nous pratiquons sur les trois communes une évolution limitée à dix centimes alors que la sagesse voudrait que nous facturions 18 centimes.



La commission du regroupement pédagogique intercommunal se réunira à nouveau en fin d'année pour faire le point de la situation financière de nos cantines.

Gouverner, c'est aussi prévoir sur le long terme : c'est ainsi que nous avons chargé le syndicat énergies Haute-Vienne d'étudier l'effacement des réseaux aériens du lotissement du bourg. Les délais sont très longs mais nous sommes inscrits dans les programmes de ce syndicat très dynamique pour l'année 2027.

L'étude de l'adressage des habitations est presque achevée. Ce numéro consacre une large information concernant la mise en place de cette opération essentielle au « secours à personne ». Des dossiers de subventions ont été déposés auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental. L'opération sera inscrite au budget 2023 et les panneaux numérotant les habitations vous seront remis durant l'été 2023.

Le nouveau réseau de fibre internet est quasiment fini de déployer. Désormais, les opérateurs de téléphonie vont être informés durant plusieurs semaines et nous devons raisonnablement espérer une ouverture au public au premier trimestre de l'année prochaine.

A la fin du mois d'août, une autre excellente nouvelle nous est parvenue : notre commune jusqu'alors peu ou mal desservie par la téléphonie portable ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir. En effet, nous venons d'obtenir l'installation d'un pylône qui va desservir la totalité du centre-bourg ; mais également la plupart de nos hameaux peu couverts jusqu'à présent. Cela faisait vingt ans que nous le demandions. Ici, je voudrais saluer le travail, les argumentations (impossibilité d'appeler les secours en cas de besoin) et la ténacité dont a fait preuve notre Adjoint Nicolas DEJESUS. C'est lui qui a défendu ce dossier depuis le début du mandat, en relançant sans relâche et régulièrement les décideurs. Nous attendons l'arrêt préfectoral, et ensuite, le relais de téléphonie devra être fonctionnel au plus tard dans 24 mois.

J'achèverai cet édito par la tristesse d'avoir perdu trois personnes amies lors des précédents mois : Colette MORLIERAS, épouse de Raymond, ancien Conseiller Municipal, puis de Guy DECONCHAT, ancien élu municipal et père de notre collègue Gîlles, et enfin de Marcel FAUCHER, agriculteur retraité. La municipalité adresse ses sincères condoléances à ces familles dans la peine et gardera la mémoire de leur gentillesse et de leur attachement à leur petite commune.

Didier Marcellaud.



L'état civil



Nina VIGNAUD,
est arrivée le 17 mai 2022 dans le foyer de
Nathalie FLECCHIA et de Simon VIGNAUD,
au lieu-dit « Brageas ».

Camille, Martial MARTY,
est arrivé le 21 juin 2022 dans le foyer de
Déborah FAURE et de Éloi MARTY,
Rue des Roses.



*Nous adressons nos félicitations aux parents et
tous nos vœux de bonheur et de prospérité à
leurs enfants.*



Le 13 août 2022,
ont comparu publiquement en la maison
commune,
Gaëlle GALLON et Frédéric BOUR
demeurant avenue des Erables.

*Selon la formule consacrée, ceux-ci ont déclarés
l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux
et ont été unis au nom de la Loi. Nous leur
adressons tous nos vœux de bonheur.*



*Pacte civil de solidarité
- Pacs -*

Se sont présentés en la maison commune,

le 23 Juillet 2022

Lucile JACQUEMENT et Doris CLAUD,
demeurant au lieu-dit « La Cipièrre ».

le 27 Août 2022

Élise GASC et Mathieu COMMEUREUC,
demeurant au lieu-dit « La Pouyade ».

*Nous adressons nos félicitations pour cette union et
tous nos vœux de bonheur.*



Madame Colette MORLIÉRAS, demeurant
avenue des Erables est décédée le 24 juillet
2022.

Monsieur GUY DECONCHAT, demeurant au
lieu-dit « Luret » est décédé le 5 août 2022.

Monsieur Marcel FAUCHER, demeurant au
lieu-dit « La Croix du Coq » est décédé le 13
août 2022.



*Nous adressons nos sincères
condoléances à leurs familles et
nous prenons part à leur peine.*

Quoi de neuf ?

EFFONDREMENT CHAMBRE TELEPHONIE AVENUE DES TILLEULS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Fin juin, nous nous sommes aperçus que le goudron se craquelait autour de la chambre de téléphonie située en face de l'entrée de la Mairie. Après contrôle des services du Conseil Départemental, confirmation a été établie qu'il y avait un risque d'effondrement. Cet ouvrage dangereux a été réparé par **l'entreprise PASQUIER** de Saint-Hilaire Bonneval.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

UN CONTAINER TEXTILE A L'ECOPOINT

Depuis cette année, un container recueillant les textiles complète l'offre des bacs destinés à collecter vos déchets recyclables.

Il est facilement reconnaissable à sa couleur blanche.

Des vitrines devraient venir vous apporter toutes les informations

concernant les bons usages en matière de tri.

Il est à noter que la propreté s'est améliorée aux abords de ce lieu déplacé en 2021 afin de vous apporter plus de sécurité lors de vos accès à la plateforme.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Plusieurs témoignages favorables nous confortent dans ce nouveau choix d'implantation.

POTEAU ELECTRIQUE MENACANT DE TOMBER

L'un des poteaux de la ligne électrique longeant la route Départementale, entre la ferme de « **La Charrière** » et l'entrée de l'agglomération penche de plus en plus. La municipalité a effectué un signalement auprès de l'opérateur ENEDIS.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Quoi de neuf ?

CUISINE SCOLAIRE

Les premiers « coups de pioche » de la future cuisine scolaire ont été donnés en juillet. Après des mois de retard, voici enfin ce projet en voie de devenir réalité.



A terme, se sont des locaux fonctionnels, parfaitement adaptés aux normes du moment qui accueilleront **Aurélien RAINEIX**, l'agent communal en charge de la restauration.

PANNES D'ELECTRICITE

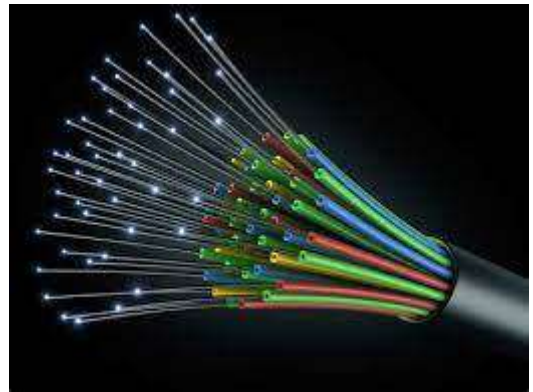


Crédit photos : Nicolas DE JESUS

En espace de quelques jours, deux pannes de la distribution de l'électricité se sont produites pour des causes différentes : la première est liée à un transformateur qui a pris feu sous l'effet des fortes chaleurs. La seconde a été provoquée par la chute d'un arbre sur une ligne moyenne tension. Nous n'étions plus habitués à avoir des coupures sur une aussi longue durée. Fort heureusement, tout est réparé.

POINT D'INFORMATION SUR L'ARRIVEE DE LA FIBRE INTERNET

Elle est attendue de vous tous depuis longtemps. Après la pose de l'armoire qui contiendra toute la technologie de cette nouvelle distribution de la téléphonie et de l'internet Avenue des tilleuls, puis de la pose des poteaux et des fils, l'avant dernière étape va être de poser les boîtiers de connexion à proximité des habitations. Enfin, lorsque tout sera prêt, une information sera faite aux différents opérateurs de téléphonie qui pourront vous proposer des offres commerciales.



Pour rappel, c'est votre opérateur (ou un autre de votre choix) qui procédera à la mise en service à votre domicile.

La commercialisation initialement prévue ce deuxième semestre ne deviendra réalité qu'en début d'année 2023.

LA POSTE – DISPARITION DU TIMBRE ROUGE



Quoi de neuf ?

La Poste a annoncé l'arrêt prochain de la commercialisation de son timbre de couleur rouge qui signifiait que votre courrier était distribué le lendemain. Désormais, pour les courriers urgents, la solution qui est proposée est avec l'outil internet. Le timbre de couleur verte est maintenu, mais avec un délai qui passe de deux à trois jours.

ST-JEAN N'ECAPPE PAS AUX INCENDIES

La journée du lundi 29 août a été marquée par le départ d'un feu de broussailles entre les lieux-dits « Le Puy La Pause » et « La Cipièrre ».



En fin d'après-midi, les soldats du feu ont dû à nouveau intervenir sur ce même site car le feu avait repris.

Nous devons probablement cet incendie à un conducteur irresponsable qui a jeté un mégot par la vitre de son véhicule.

Merci à nos soldats du feu qui nous protègent chaque jour. Ceux-ci sont particulièrement sollicités en cette année 2022.

COUP DE CHALEUR ET MANQUE D'EAU

Les deux rivières « **La Ligoure** » et « **La Briance** » sont au plus bas en cette fin août 2022 ainsi que leurs différents affluents. C'est ainsi que l'on peut voir s'écouler un maigre filet dans le ruisseau du ligouret qui longe le parc de la Mairie.



Credit photos : Céline CHEYRONNAUD

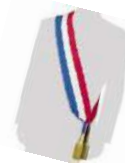
La cascade du pré offre également un triste spectacle.

Que va-t-il rester des populations de poissons habituellement présents dans ces petits cours d'eaux ?



Credit photos : Céline CHEYRONNAUD

L'Agenda de vos Élus



2022 - MAI

28-mai	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjointes
30-mai	Saint-Jean-Ligoure	RDV avec un administré
31-mai	Limoges	Soirée réception Caisse d'Epargne Auvergne Limousin

Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
Marcellaud - De Jesus
Marcellaud - De Jesus

2022 - JUIN

01-juin	Saint-Jean-Ligoure	Commission recrutement employé emploi aidé
02-juin	St-Laurent-Sur-Gorre	Réunion subvention Conseil Départemental
03-juin	Saint-Jean-Ligoure	Visio-conférence écoles base élèves Education Nationale
04-juin	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjointes
04-juin	Saint-Jean-Ligoure	Etat des lieux sortie appartement école
04-juin	Boisseuil	Cérémonie des vœux
06-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail avec Mr le Maire de St-Priest-Ligoure
07-juin	Saint-Jean-Ligoure	Cuisine scolaire - réunion appel d'offres
08-juin	Saint-Jean-Ligoure	Cuisine scolaire - réunion appel d'offres
09-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion architecte
10-juin	Saint-Jean-Ligoure	Désinsectisation appartements école et école
10-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion enfouissement réseaux lotissement du bourg
11-juin	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjointes
12-juin	Saint-Jean-Ligoure	1er tour élections législatives
12-juin	Saint-Jean-Ligoure	Accompagnement d'une habitante au bureau de vote
14-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion du comité des fêtes
14-juin	Saint-Jean-Ligoure	Entrée nouveau locataire appartement commune
14-juin	Saint-Hilaire-Bonneval	C.D.O.T
14-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Comité des fêtes pré du Ligouret
15-juin	Saint-Jean-Ligoure	Cuisine scolaire - réunion appel d'offres - architecte
16-juin	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous employé communal
16-juin	Janailhac	Conseil d'école
17-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion programme voirie 2022 avec une entreprise
17-juin	Saint-Jean-Ligoure	Services périscolaire - réunion avec une famille
17-juin	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal
18-juin	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjointes
18-juin	Saint-Jean-Ligoure	Fleurissement
19-juin	Saint-Jean-Ligoure	2ème tour élections législatives
19-juin	Saint-Jean-Ligoure	Accompagnement d'une habitante au bureau de vote
19-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail journal communal d'octobre 2022
21-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion préparatoire à la séance de cinéma en plein air
23-juin	Saint-Jean-Ligoure	Cuisine scolaire - réponse aux entreprises non retenues
24-juin	Saint-Jean-Ligoure	Préparation fête de la St-Jean
24-juin	Saint-Jean-Ligoure	Concert à l'église et illuminations du bourg
25-juin	Sauviat-Sur-Vige	Inauguration esplanade Jean-Pierre Morlon
25-juin	Saint-Jean-Ligoure	Fête de la saint-Jean. Feu d'artifice et feu de la Saint-Jean

Marcellaud - De Jesus
Cheyronnaud
Cheyronnaud
Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
Cheyronnaud
Cheyronnaud
Marcellaud - De Jesus
Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
Marcellaud - Cheyronnaud
Cheyronnaud
Marcellaud - Cheyronnaud
Marcellaud - De Jesus
Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud - Bouilhaguet - Pideill - Reyrolle - Dell'Isola - Deonchat - Coiffe
Cheyronnaud
Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud
Marcellaud
Cheyronnaud
Lebraud - Reyrolle - De Jesus - Cheyronnaud
Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
Cheyronnaud
Marcellaud - Cheyronnaud
Marcellaud - De Jesus
Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
Lebraud - Cheyronnaud
Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud - Bouilhaguet - Pideill - Reyrolle - Coiffe - Faucher
Cheyronnaud
Marcellaud - De Jesus
Marcellaud - De Jesus
Marcellaud
Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud - Reyrolle
Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud
Marcellaud - De Jesus
Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud - Faucher -

L'Agenda de vos Élus (suite)

26-juin	Saint-Jean-Ligoure	Fête de la saint-Jean. Inauguration canapé forestier	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud - Faucher -
26-juin	Saint-Jean-Ligoure	Fête de la saint-Jean. Repas des personnalités	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud - Faucher -
26-juin	Saint-Jean-Ligoure	Remise des prix du concours des peintres dans la rue	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud
27-juin	Saint-Jean-Ligoure	Label "Villes et villages Fleuris". Passage du jury 2022	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud
28-juin	Saint-Jean-Ligoure	Cuisine scolaire - Signature des marchés	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
28-juin	Les Cars	Cté de Communes - Conseil communautaire	Cheyronnaud
29-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail documents salle des fêtes	Bouilhaguet - Cheyronnaud
29-juin	Nexon	Cté de Communes - Centre Intercommunal d'Action Sociale	Cheyronnaud
29-juin	Pierre-Buffière	Départ du Chef de Brigade Christophe BOIS pour Uzerche	Marcellaud - De Jesus
30-juin	Limoges	Cuisine scolaire - réunion avec architecte	Marcellaud

2022 - JUILLET

01-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Cté de communes - Réunion assainissement	Marcellaud
01-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Cuisine scolaire - réunion avec architecte	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
02-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
02-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Assemblée générale ACCA	Cheyronnaud
02-juil.	Saint-Priest-Ligoure	Concours de pêche "Jeunes Pêcheurs"	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
03-juil.	Saint-Priest-Ligoure	Fête des écoles	Cheyronnaud
04-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Service périscolaire - remplacement garderie	Cheyronnaud
04-juil.	Saint-Priest-Ligoure	Commission R.P.I	Marcellaud - Cheyronnaud
05-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	
06-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion préparatoire à la séance de cinéma en plein air	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
07-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Service périscolaire - remplacement garderie	Cheyronnaud
08-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Formation secrétaires de Mairie du RPI logiciel inscriptions école	Cheyronnaud
08-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Centre de gestion 87 - Réunion médecine du travail	Marcellaud
09-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
09-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail journal communal d'octobre 2022	Marcellaud - De Jesus
10-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail journal communal d'octobre 2022	Marcellaud - De Jesus
10-juil.	Saint-Priest-Ligoure	Visite du comptoir et rencontre avec Mr le Maire	Marcellaud
12-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Châtaigneraie Limousine	Cheyronnaud - Vignaud
12-juil.	Rilhac-Lastours	Cté de Communes - changement de gouvernance	Marcellaud
16-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Cheyronnaud - Bouilhaguet - Dell Isola
20-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Remise des tablettes aux futurs 6e	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Coiffe
21-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de chantier cuisine scolaire	Cheyronnaud - De Jesus
21-juil.	Flavignac	Conseil Communautaire	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
22-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion adressage avec la Poste	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
22-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Cté de Communes - Réunion ordures ménagères	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
23-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
23-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Cinéma à Chalusset	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud - Bouilhaguet - Reyrolle - Dell'Isola
24-juil.	Limoges	Aéroclub de Limoges - Fête de l'air	Marcellaud - De Jesus
26-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion adressage avec la Poste	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
28-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de chantier cuisine scolaire	Cheyronnaud
30-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Cheyronnaud



L'Agenda de vos Élus (suite)

2022 - AOÛT

10-août	Saint-Jean-Ligoure	Obsèques de Guy Deconchat	Cheyronnaud - Lebraud - Bouilhaguet - Dell Isola - Reyrolle
13-août	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Cheyronnaud
13-août	Saint-Jean-Ligoure	Mariage	Cheyronnaud - Dell Isola
25-août	Saint-Jean-Ligoure	Aide entretien locaux scolaires	Cheyronnaud
25-août	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de chantier cuisine scolaire	Cheyronnaud
26-août	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec Mme la Sénatrice Isabelle Briquet	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
26-août	Saint-Jean-Ligoure	Réunion adressage avec la Poste	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
26-août	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec de futurs commerçants	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
26-août	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
27-août	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Cheyronnaud - Lebraud
27-août	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie de P.A.C.S	Cheyronnaud
27-août	Saint-Jean-Ligoure	Entretien d'embauche périscolaire	Cheyronnaud
30-août	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous CAP EMPLOI	Cheyronnaud
31-août	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous nouvel employé communal	Cheyronnaud
31-août	Saint-Jean-Ligoure	Janailhac - Réunion du regroupement pédagogique intercom	Marcellaud - Cheyronnaud

2022 - SEPTEMBRE

01-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Accompagnement prise de poste nouvel employé	Cheyronnaud
02-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Architecte cuisine scolaire	Marcellaud - Cheyronnaud
03-sept.	Vicq-Sur-Breuilh	Assemblée Générale association des Maires ruraux	Marcellaud - Cheyronnaud
03-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
05-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Cuisine scolaire - réunion avec architecte et cuisinier	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
06-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec le Bistrot Saint-Jean	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
07-sept.	Saint-Jean-Ligoure	RDV avec deux administrés	Marcellaud
09-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Gendarmerie - Rencontre avec le nouveau Chef de Brigade P.Buf.	Marcellaud
09-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Syndicat nettoyage des cours d'eaux	Marcellaud
09-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	
09-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de chantier cuisine scolaire	Cheyronnaud
09-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec la Gendarmerie	Marcellaud
10-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Permanence et réunion Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus



Credit photos : Céline CHEYRONNAUD



HOMMAGE A GUY DECONCHAT



La Commune a perdu brutalement l'une de ses personnalités, en août dernier. Une foule nombreuse a accompagné notre ami **Guy** et soutenu sa famille lors de la cérémonie d'obsèques.

Guy était connu et apprécié pour sa joie de vivre ainsi que sa bonne humeur. Parmi ses passions, il participait avec son ami **Roger** à de nombreux concours de belote.

Ces talents s'exprimaient aussi en cuisine. Il savait mieux que quiconque cuire les différents morceaux de viande de la race Limousine. Il a fait cuire des cuisses de

vache à la broche « aux quatre coins de la planète » comme il aimait le dire. En activité, il fut agriculteur. Avec son frère **Claude**, ils furent parmi ceux qui développèrent la notoriété de la Limousine. Ils ramenèrent des distinctions obtenues au salon de l'agriculture, à Paris et ailleurs. **Guy** a d'ailleurs transmis son amour du métier à son fils, **Gilles**. Il aimait la terre et son lieu d'habitation : « **Luret** ». Aux côtés de **Maurice CACOYE**, alors Maire de Saint-Jean-Ligoure, **il effectua plusieurs mandats municipaux**. Il était de ceux qui défendent inlassablement les valeurs de la République et de la laïcité. Nous parlions encore récemment des dérives des institutions et du désordre politique National. **Guy** participait à tous les dépouillements électoraux.

A sa famille, la Commune adresse son total soutien et sa reconnaissance pour celui qui la défendait sans cesse. Nous ne t'oublierons pas.

Didier Marcellaud, au nom du Conseil municipal.

Guy et son ami Marcel Regaudie



NUMEROTATION DES HABITATIONS ET DESIGNATION DES VOIES DE LA COMMUNE

POURQUOI NUMEROTER LES HABITATIONS ET LES VOIES COMMUNALES ?

Votre commune vient de mener à son terme l'étude de la numérotation des habitations de son territoire, mais également le recensement et la désignation des voies de circulation. Cette démarche est devenue obligatoire pour plusieurs raisons :

- **Pour rendre plus rapides « les secours à personnes »** tels que les médecins, les infirmières, le Samu et les pompiers en cas d'urgence médicale à domicile. La survie d'une personne dépend très souvent de la rapidité de sa prise en charge. Actuellement, les services de secours décident depuis Limoges des départs en intervention et il arrive parfois que les pompiers partent sur une mauvaise adresse (par exemple, les lieux-dits « Les Champs », « Leycuras », « L'Eclure, ... sont présents sur plusieurs Communes du Département, mais aussi parfois sur un même canton).
- **Pour géolocaliser chaque bâtiment** (Public ou privé) **et chaque espace public** tels que le stade de football, le terrain multisports, l'Eglise, le cimetière, ... vous l'avez compris, cela permet aux différents services de localiser très précisément chaque lieu.
- **Pour fiabiliser les services de livraison, l'établissement des contrats d'assurances, les contrats d'abonnement internet** (il est indispensable d'avoir une adresse postale précise pour recevoir l'offre « fibre » actuellement en cours de déploiement à Saint-Jean-Ligoure.



HISTOIRE DE LA NUMEROTATION DES HABITATIONS EN FRANCE.

Mais avant de développer plus en détails ce programme, voici un peu d'histoire concernant les débuts de la numérotation en France.

La **numérotation** ou le **numérotage des immeubles** est un système permettant d'assigner un nombre unique à chaque bâtiment d'une voie urbaine ou urbanisée (Rue, Avenue, etc.), ou d'un quartier, afin de faciliter sa localisation.

Les systèmes utilisés diffèrent suivant les endroits, parfois à l'intérieur d'un même Pays, voire d'une même ville. Ces systèmes se généralisent dans les pays occidentaux à partir du **xviii^e siècle**, les gens se guidant auparavant dans les villes grâce aux enseignes. Dans des régions peu peuplées, il peut arriver qu'il n'existe aucun numérotage.

NUMEROTATION DES HABITATIONS ET DESIGNATION DES VOIES DE LA COMMUNE

A) Numérotage métrique.

Dans le numérotage métrique, les numéros des propriétés (petite habitation, immeuble, établissement, entreprise, etc.) représentent la distance (généralement en mètres) séparant le début de la parcelle du début de la voie. Ce système convient le plus souvent aux zones peu construites ou en cours d'urbanisation, car chaque nouvelle propriété bâtie entre deux autres existantes ne nécessite pas de numéroter à nouveau les suivantes, ni même d'ajouter un bis, ter, quater, etc. au numéro précédent. Avec ce système, on se retrouve parfois avec des numéros très grands de l'ordre du millier.

B) - Numérotage séquentiel (numéros pairs et numéros impairs).

Dans le numérotage séquentiel, les immeubles sont numérotés de 2 en 2, depuis le début de la voie. Les numéros pairs (2, 4, 6, etc.) sont regroupés d'un côté de la voie et les numéros impairs de l'autre. La position à gauche ou à droite des numéros pairs ou impairs varie selon les Pays, et même les villes. Ce numérotage convient aux zones déjà urbanisées, ou quand les distances entre immeubles sont insuffisantes pour que d'autres constructions s'y insèrent. Il est courant en Europe. Bien que l'habitude soit de numéroter à partir de 1 et 2, certaines Rues sont dotées d'un numéro 0 : 0 Rue Paul-Doumer à Aix-en-Provence, 0 Rue de la Baue à Metz, 0 et 0Bis rue du Grand-Wad à Metz. Cette anomalie est à corriger si possible en prenant le numéro d'une Rue perpendiculaire ou partageant le numéro 2 du domicile voisin.



Dans certains cas (quais ou anciens quais, places, impasses...), les numéros pairs et impairs peuvent se retrouver du même côté de la voie. On peut citer comme exemple l'allée de l'Île Gloriette à Nantes.



Lorsqu'une parcelle ou un immeuble est découpé en plusieurs bâtiments, ceux-ci peuvent garder l'ancien numéro auquel on adjoint une lettre (« a », « b », « c », etc.), ou un nombre séparé par un tiret (exemple 1644-2 Route de Repenti, anciennement 2520 ; on trouve ici un exemple de renumérotation laissée au libre arbitre), ou d'autres mentions (« bis », « ter », etc.) afin d'être

différenciés. A contrario, si des parcelles sont fusionnées, le bâtiment résultant peut se voir attribuer l'ensemble des numéros préexistants (par exemple, si trois parcelles « 81 », « 83 » et « 85 » sont regroupées, elles peuvent devenir le numéro « 81-85 »).

C) - Point de départ.

L'ordre à partir duquel les immeubles sont numérotés nécessite de déterminer le point d'origine de l'artère. Celui-ci peut être défini par rapport au centre-ville, à une place, à un axe de circulation (comme d'un fleuve, par exemple), à un bâtiment public (une mairie) ou un monument. Pour les places et les impasses, il peut arriver que les numéros se suivent dans le sens des aiguilles d'une montre.

NUMEROTATION DES HABITATIONS ET DESIGNATION DES VOIES DE LA COMMUNE

En France, le numérotage des bâtiments est laissé à l'initiative du Maire d'une commune dès lors que cette mesure est nécessaire. Il n'existe aucun système imposé, certaines communes peu peuplées comportant d'ailleurs des rues où aucun numéro n'est établi, mais le système le plus courant est le système Européen décrit ci-dessus.

Pour les quais ou les anciens quais (par exemple dans le cas de voies d'eau remblayées, comme l'allée de l'Île-Gloriette, à Nantes), le numérotage ne se faisant que d'un côté, il peut être séquentiel de 1 en 1.

À Paris, une première tentative de numérotage voit le jour sous Louis XVI. Sous la Révolution, le numérotage est fait par district, si bien que l'on arrive à des numéros très élevés (le numéro 2 de la Rue Garancière, dans le 6^e arrondissement, conserve encore la trace du n° 1096).



Le système actuel a été établi sous Napoléon I^{er}, le 4 février 1805 : le numérotage commence au bout de la rue le plus proche de la Seine (ou dans le sens du courant pour les rues parallèles au fleuve), avec les numéros impairs à gauche et les numéros pairs à droite dans le sens des numéros croissants.



Dans les zones extra-urbaines, un numérotage métrique est le plus souvent utilisé.

QUELS CHOIX ONT-ILS ETE FAITS ET QUE VA-T-IL SE PASSER A SAINT-JEAN-LIGOURE ?

Après une première réunion à laquelle ont pris part quelques habitants consultés en amont, les élus souhaitent réaliser eux-mêmes la numérotation des habitations et la dénomination des voies, mais il s'est avéré que cette mission était plus complexe que prévu. Aussi, la municipalité a rencontré les services responsables de la distribution du courrier de la Poste. La Poste a présenté une offre pour mener à bien cette mission qui vous est décrite ci-après.

Le programme « **Base Adresse Locale** » (**B.A.L**) se déploie au sein de l'**A.N.C.T.** (**Agence Nationale de la Cohésion des Territoires**) pour favoriser les bonnes pratiques depuis la Commune jusqu'aux chefs de file, éditeurs, prestataires, etc.

L'objectif essentiel étant de faciliter et d'accélérer la mise à jour de la **Base Adresse Nationale** et garantir l'accès pour tous aux organismes et sociétés de services, aux différents services de secours, ... La Poste, partenaire historique des collectivités participe activement dans ce programme **B.A.L**. Elle est reconnue comme « **réfèrent par l'Etat** », en capacité d'accompagner les communes pour la mise en œuvre de leur **B.A.L**.

NUMEROTATION DES HABITATIONS ET DESIGNATION DES VOIES DE LA COMMUNE

D) - Présentation de la commune – état des lieux actuel.

- Nombre total de voies : **76**
- Nombre total de numéros : **49**
- Nombre de points d'adresse : **252**
- Nombre de foyers et entreprises distribués : **259**

OBJECTIF DE LA COMMUNE.

Mettre en place une « **Base Adresse Locale** » (**B.A.L.**), contenant toutes les adresses du territoire, via l'outil « **adresse.data.gouv.fr** ».

En quoi consiste une « Base Adresse Locale » ?

Une « **Base Adresse Locale** » est un fichier répertoriant l'intégralité des adresses présentes sur une commune.

Cette base est gérée par la collectivité locale (habituellement une commune). **Elle est publiée sous la responsabilité du Maire, ce qui lui confère un caractère officiel.** Ces adresses sont effectivement publiées dans la « **Base Adresse Nationale** » (base de données de référence pour les adresses en France).

Une « B.A.L. » publiée et à jour dans la B.A.N. garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics (DGFIP, SDIS, IGN, La Poste, opérateurs GPS...).



SYSTEME RETENU PAR LA COMMUNE.

Après réflexion et observation de ce qui se fait dans les autres petites localités de France, c'est le système « numéros pairs et impairs » qui sera utilisé dans le bourg et les deux lotissements, et le système métrique sur toutes les autres habitations et voies de la Commune.

Les plaques des numéros seront gratuites pour les habitants qui auront en revanche la charge de les fixer à l'entrée de leur habitation, en limite du domaine Public.

Les panneaux des lieux-dits seront posés par les services communaux.

Des documents seront distribués dans chaque boîte aux lettres pour informer les citoyens des démarches à effectuer auprès des administrations et des différents organismes.

NUMEROTATION DES HABITATIONS ET DESIGNATION DES VOIES DE LA COMMUNE

CONTENU DE LA MISSION DE LA POSTE ET MISE EN PLACE DE LA BASE ADRESSE LOCALE DE SAINT-JEAN-LIGOURE.

La mise en place de la « **Base Adresse Locale** » par **La Poste**, s'effectue au travers d'une **méthodologie construite en 4 phases** :

- 1. Cadrage du projet** : réunion de travail pour définir les modalités du projet.
- 2. Audit et Conseil** : diagnostic sur l'intégralité des adresses de la Commune.
- 3. Réalisation du projet dans l'un des outils après validation par le conseil municipal.**
 - Création de la **B.A.L.** sur toutes les adresses du territoire dans l'outil « Mes adresses »
 - Certification des adresses par la Commune.
 - Publication de la **B.A.L.** dans la **B.A.N.**
- 4. Procès-Verbal (P.V.) de fin de prestation** : finalisation du projet d'un commun accord.

LES BENEFICES DE LA PRESTATION.

- Les travaux d'adressage sont menés, à partir d'un outil commun, partagé, avec une prise en main facilitée. La Commune, reste maître de son adressage.
- La création et la saisie dans la **B.A.L.** effectuées par La Poste, seront validées par la publication de la **B.A.L.** par la Mairie, seule habilitée à certifier ces adresses.
- La **B.A.L.** au travers de la **B.A.N.** devient la seule source d'information officielle pour tous les opérateurs.



LE COUT DE LA PRESTATION.

Comme tous les projets et travaux, ceux-ci ont un coût et celui de **la numérotation des habitations, le recensement et la désignation des voies de circulation n'est pas moindre. Il se distingue comme suit** :

- **Prestation de La Poste : 7.128,00€ T.T.C.** (prestation commandée à La Poste)
- **Achat des panneaux et numéros des Rues : 13.515,60€** (estimation)

NUMEROTATION DES HABITATIONS ET DESIGNATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Soit un montant total de l'opération : 22.919,76€ T.T.C. (prestation de la poste et achat des panneaux)

Des subventions sont possibles :

- **Celle du Conseil Départemental qui a été sollicitée en septembre dernier.**
- **Celle de la Préfecture de la Haute-Vienne qui sera sollicitée en décembre 2022.**
- Adressage des bâtiments publics et privés – Dénomination des voies communales

Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD



Orage de la soirée du 13 septembre 2022.

ECOLE – DEPART AU COLLEGE – REMISE DE TABLETTES



Crédit photos : Nicolas DE JESUS - Didier MARCELLAUD



Comme celle-ci s'y était engagée, la municipalité remet une tablette numérique à chacun des écoliers ayant fréquenté le R.P.I. (regroupement pédagogique intercommunal) et résidant à Saint-Jean-Ligoure. La cérémonie s'est déroulée au réfectoire scolaire, en présence de **Monsieur le maire** et des **deux Adjoints au Maire**. **Céline CHEYRONNAUD**, en charge des affaires scolaires a également remis à chaque futur collégien un guide des bonnes pratiques d'internet. **Monsieur le Maire** et **Nicolas DE JESUS** Adjoint en charge de l'entretien des bâtiments Publics ont présenté les travaux de la construction de la cuisine scolaire. **6 tablettes ont été distribuées, pour un montant de 1384,14€ T.T.C.** Etait également présent **Eddy COIFFE**, Conseiller municipal.



FETE DES MERES A LA GARDERIE



Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD

A la garderie, la fête des mamans a inspiré quelques jardiniers en herbe !
Des petits choux ont été planté dans des pots joliment décorés avec des plumes, des paillettes et des gommettes.
Accompagnés d'un petit mot doux nul doute que les mamans auront craqué !

LE FLEURISSEMENT DU BOURG DURANT L'ETE



Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL



Séance du vendredi 17 juin 2022

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD**, Maire.
Étaient présents : Mesdames **Céline CHEYRONNAUD**, **Corinne BOUILHAGUET**, Messieurs **Didier MARCELLAUD**, **Nicolas DE JESUS**, **Laurent LEBRAUD**, **Louis FAUCHER**, **Simon VIGNAUD**, **Fabrice REYROLLE**.

Étaient absents : **Bart THORREE** (procuration à MARCELLAUD), **Gilles DECONCHAT**, (procuration à Nicolas DE JESUS), **Eddy COIFFE** (procuration à CHEYRONNAUD), **Jérôme GOURCEROL**.

Secrétaire de séance : **Madame Corinne BOUILHAGUET** a été désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle a donné lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adoptée sans observations.

I – AGRANDISSEMENT ET MISE EN CONFORMITE DE LA CUISINE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 juin 2022. Cette commission a constaté que trois lots n'ont pas été pourvus. Ces lots infructueux sont :

- **Lot 05-32 Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire**
- **Lot 10-46 Faux plafonds.**
- **Lot 11-47 Sols souples.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide, conformément à l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique d'avoir recours à la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables pour ces trois lots.
- Autorise Monsieur le Maire, pour les autres lots, à signer les marchés et ordres de service avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, pour un montant total de **206.888,69€ H.T.** (**248.266,43€ TTC**)

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

<u>Lot N°</u>	<u>Entreprise</u>	<u>H.T.</u>
01-11 Terrassements – Circulations – Assainissements – Raccordements réseaux – Circulations et accès.	SAS LAVAUD BATIMENT	20.005,82€
02-21 Maçonnerie – BA – Enduits	SAS LAVAUD BATIMENT	43.562,49€
03-22 Charpente bois – Bardages – Couverture Zinguerie	Christophe DESTERMES	33.269,56€
04-31 Electricité – Courants faibles	SNEE GROUPE SOFLUX	23.546,49€
06-41 Menuiseries extérieures aluminium	INNOVALU	17.598,00€
07-42 Menuiseries bois – aménagements	S.L.M.C.	12.950,16€
08-43 Plâtrerie – Cloisons sèches – Etanchéité à l'air	VILLEMONTAIL SAS	15.526,18€
09-44 Carrelage	BECHADE SAS	15.877,75€
12-48 Peintures – Revêtements muraux	VILLEMONTAIL SAS	5.464,70€
13-49 Panneaux et cloisons agroalimentaires	EQUIP FROID SAS	19.087,54€

II – DECISION MODIFICATIVE N°2 (BUDGET GENERAL).

Augmentation des recettes d'emprunt au compte 1641 : + 30.000,00€ pour augmenter le compte 2313 (cuisine restaurant scolaire)

III – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Monsieur le Maire indique au Conseil que lors de sa séance du 12 juin 2020, a décidé de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L2122-22 du CGCT afin de gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales. Il s'avère que tous les domaines n'ont pas été mentionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de compléter la délibération du 12 juin 2020 en y ajoutant les délégations suivantes à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage des logements locatifs communaux pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (*domaines*), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal qui se prononce préalablement pour chaque cas ;
- D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal qui se prononce préalablement, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- Prendre acte que cette délibération est à tout moment révocable
- autorise que la présente délégation soit exercée par les adjoints au maire en cas d'empêchement de celui-ci
- prends acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

IV – ECLAIRAGE PUBLIC- PROGRAMME D'ECONOMIES D'ENERGIE.

Monsieur le Maire fait part de ses inquiétudes face à l'évolution du coût des différentes énergies nécessaires au fonctionnement des bâtiments communaux. Après étude de notre consommation électrique, il apparaît que l'éclairage Public occupe un point important. Le S.E.H.V. conseille de remplacer les ampoules par des leds ce qui diminue notre consommation de 50%. Monsieur le Maire a demandé un devis qui sera subventionné à 45% par le S.E.H.V. et 30% par le Conseil Départemental (CD87) Cette opération pourrait être réalisée en 2023.

Monsieur le Maire rappelle que les lanternes de style du vieux bourg sont parfois endommagées par des véhicules et que certains foyers sont à remplacer.

V – EFFACEMENT DES RESEAUX DANS LE LOTISSEMENT « LA VEYRINE » (LOTISSEMENT DU BOURG).

Monsieur le Maire informe le Conseil que le lotissement situé dans le bourg (appelé lotissement de « la Veyrine ») a été construit dans les années 1970 et que les trottoirs ont besoin d'être refaits. Avant de commencer les travaux il convient d'effacer les réseaux de téléphonie et d'alimentation électrique des habitations ainsi que l'éclairage public tous vétustes et peu esthétiques.

Les réseaux seraient pris en charge à 100% par le syndicat SEHV, les mâts et les câbles de l'éclairage subventionnés par le Conseil Départemental.

Le temps d'attente pour réaliser ces travaux Avenue des Erables et Rue des Myosotis étant très longs (2027), Monsieur le Maire propose au Conseil de faire la demande auprès des services du SEHV.

VI – DEMISSION D'UN ADJOINT.

Dans sa lettre du 10 avril 2022, Monsieur Jean-Philippe FENET a manifesté sa volonté de quitter ses fonctions d'Adjoint et d'élus en raison de son projet professionnel. Il a envoyé à Madame la Préfète sa démission que celle-ci a accepté par courrier du 21 avril 2022.

Après concertation avec les Adjoints, Monsieur le Maire propose de ne pas remplacer ce troisième poste et d'attribuer à Monsieur **Nicolas DE JESUS** l'entretien de la voirie. Le tableau des Adjoints a été modifié comme suit :

- **Madame Céline CHEYRONNAUD, 1^{ère} Adjointe.**
- **Monsieur Nicolas DE JESUS, 2^{ème} Adjoint.**

VII – AFFAIRES DIVERSES.

Tenue des bureaux de vote.

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur participation lors des scrutins des élections Présidentielles et des législatives.

Recrutement aux services techniques.

Recrutement de **Monsieur Benoit ROUGIER** en emploi aidé pour seconder **Monsieur Georges MARTIN**. Contrat établi pour une durée de neuf mois qui pourra être prolongé si besoin.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Ecole.

Ecole : l'Education Nationale propose un plan « bibliothèques » destiné aux petites communes de France. La commune donne une subvention de 300€ et l'école se voit attribuer par le Ministère de l'Education Nationale une somme d'environ 1.200,00€ destinée à équiper en ouvrages la bibliothèque de l'école.

Fête de la « Saint-Jean »

La fête de la « Saint-Jean » se déroulera les 24,25, et 26 juin 2022. Tous les élus disponibles sont invités à rejoindre les bénévoles du comité des fêtes.

Séance du mardi 05 juillet 2022

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD**, Maire.

Étaient présents : Madame **Céline CHEYRONNAUD**, Messieurs **Didier MARCELLAUD**, **Nicolas DE JESUS**, **Laurent LEBRAUD**, **Eddy COIFFE**, **Simon VIGNAUD**, **Gilles DECONCHAT**, **Fabrice REYROLLE**.

Étaient absents : **Bart THORREE** (procuration à MARCELLAUD), **Louis FAUCHER**, (procuration à Nicolas DE JESUS), **Frédéric PIDEILL** (procuration à COIFFE), **Corinne BOUILHAGUET** (procuration à CHEYRONNAUD), **Christelle DELL'ISOLA**, **Jérôme GOURCEROL**.

Secrétaire de séance : Madame **Céline CHEYRONNAUD** a été désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle a donné lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adoptée sans observations.

I – AGRANDISSEMENT ET MISE EN CONFORMITE DE LA CUISINE DU RESTAURANT SCOLAIRE.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que trois lots n'avaient pas été pourvus lors de la précédente ouverture des offres :

- **Lot 05-32 Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire**
- **Lot 10-46 Faux plafonds.**
- **Lot 11-47 Sols souples.**

A l'issue de la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour ces trois lots (article R2122-2 du Code de la Commande Publique) il s'avère que les lots 05-32 ; 10-46 et 11-47 ont été pourvus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à signer les marchés et ordres de service avec les entreprises retenues :

<u>Lot N°</u>	<u>Entreprises</u>	<u>H.T.</u>
05-32 Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire	PECC	41.190,73€
10-46 Faux Plafonds	AGENCEMENT LIMOUSIN	5.951,87€
11-47 Sols souples	PERIER CABIROL	5.500,68€

II – TRANSPORTS SCOLAIRE – AVENANT N°2 CONVENTION.

Par délibération en date du 20 mai 2019, le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de la compétence transport scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Il s'avère que des modifications sont nécessaires concernant la reconduction tacite de la délégation jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2024-2025, le choix réservé à la Région de contrôler l'effectivité de l'accompagnement dans les véhicules de plus de 9 places et le financement des accompagnateurs pourra être proratisé si plusieurs collectivités se partagent l'accompagnateur.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Après avoir pris connaissance des modifications introduites par l'avenant précité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la Convention de délégation de la compétence transport scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine.

III – AFFAIRES DIVERSES.

Label « villes et villages fleuris.

Les membres du jury régional du label « villes et villages fleuris » sont passés lundi 27 juin. Monsieur le Maire les a accueillis en présence des deux Adjoints, de **Monsieur LEBRAUD**, Conseiller Municipal, **Monsieur MARTIN**, employé communal et **Monsieur MASSART**. Ils semblent avoir apprécié notre village et le verdict sera connu à l'automne.

Fête de la « Saint-Jean ».

Fête de la « Saint-Jean » : la météo maussade est venue perturber cette manifestation annuelle. Le concert à l'église et les illuminations ont été appréciées par le public ainsi que le concours des peintres (ils ont dû s'installer à la salle des fêtes et peindre sur photos). Le feu de la « Saint-Jean » et le feu d'artifice ont pu avoir lieu, mais le concours international de lancer d'espadrilles n'a pas eu lieu.

Ecole.

Ecole : départ au collège de six enfants qui se verront remettre par la municipalité une tablette numérique de la marque LENOVO.

Journal Communal.

Le journal communal de juin a été distribué avant la fête. Les appréciations des lecteurs sont toujours très favorables à la poursuite de ce document d'information diffusé trois fois par an.



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

CANAPE FORESTIER (fin)



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

La dernière étape de la construction du canapé forestier a consisté à la récupération de la meule provenant du moulin de Richebourg aimablement offerte par son propriétaire, **Rémy SENAMAUD**.

Le point de départ se situe donc au moulin. La meule offerte était déposée depuis plusieurs décennies contre l'une des piles de l'entrée dans la cour principale de l'usine. Pour cela, nous avons dû mobiliser un tracteur agricole ainsi que le camion de la Commune. La fourche du tracteur a permis de lever la meule afin de la poser dans le camion.

Puis, celle-ci a été déchargée à proximité immédiate du canapé. La fourche du tracteur ne permettant pas d'avancer suffisamment pour atteindre le centre, un troisième engin « un télescopique » a été nécessaire pour réaliser cette opération délicate. La table ainsi constituée a été déposée sur trois plots en chêne.



Crédit photos : Didier MARCELLAUD



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Désormais, ce petit mobilier en bois est à votre disposition.

Devant le succès remporté par celui-ci, il est envisagé de lui installer un toit avec une couverture végétale de type « vigne vierge ».



Crédit photos : Didier MARCELLAUD

INSTALLATION DU FLEURISSEMENT DANS LE BOURG



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Le printemps venu, les différents acteurs du fleurissement du bourg se mettent en action. C'est le cas de notre agent communal, **Georges MARTIN** aidé par notre cuisinier : **Aurélien RAINEIX** qui n'hésite pas parfois à quitter ses habits de restauration pour aider son collègue : un bel exemple d'entraide et de bonne entente. Aurélien est déjà intervenu en soutien pour tondre les espaces verts. **Merci à vous deux.**



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Les photos concernent l'Avenue des Ligures (secteur de l'Ecole et de la salle des fêtes). La souche a été traitée et des fleurs ont été installées dans ses différents orifices. Elle est magnifique,

Implantée au carrefour de la voir menant au stade et au plateau sportif. Une nouvelle haie a été plantée le long du **jardin de « Toinou »**.

INSTALLATION DU FLEURISSEMENT DANS LE BOURG



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Les trouées végétales de **l'Avenue des Tilleuls** atteignent leur objectif : rompre avec le minéral. Celles-ci ne sont pas aussi grandes que nous ne l'aurions voulu en raison de la largeur réglementaire des trottoirs à respecter pour la déambulation des piétons.

Les vivaces plantées dans les écluses de **l'Avenue des Erables** investissent petit à petit les réservations. Les fortes chaleurs ont ralenti leur croissance.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

JEUX DU PARC DE LA MAIRIE



Les deux jeux du parc de la mairie ont connu des générations d'enfants au fil des décennies. Hélas, le temps a eu raison d'eux. En effet, malgré des opérations d'entretien régulières et le remplacement de certains éléments, la sécurité des jeunes usagers n'était plus assurée. C'est donc avec tristesse que la municipalité a dû se résoudre à les faire démonter. Début septembre, **Georges** et **Benoît**, nos agents des services techniques ont procédé à leur dépose. **Céline CHEYRONNAUD**, 1^{ère} Adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse aidée par **Christelle DELL'ISOLA**, et **Corinne BOUILHAGUET**, **Conseillères Municipales** ont contacté des fournisseurs et un dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services du Conseil Départemental.



Sur la photo ci-dessus nous pouvons voir que les éléments en bois étaient très abîmés.

JEUX DU PARC DE LA MAIRIE



Si les jeux s'étaient dégradés au fil des années, nos employés communaux peuvent témoigner qu'ils étaient encore très solidement ancrés au sol.

Le retrait des scellements n'a pas été chose aisée, mais nos agents sont costauds et vaillants.



Les éléments ont été évacués à la déchetterie de Nexon.

Le revêtement de sol souple devra être lui aussi remplacé car il ne correspondra plus aux dimensions des nouveaux jeux. Cette surface très efficace pour absorber les chutes est très coûteuse.

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES - 12 JUIN 2022

CANTON CONDAT-SUR-VIENNE - 1ER TOUR

SAINT-JEAN-LIGOURE

	Inscrits	376	Votants	197	Exprimés	189
	Participation	52,40%	Blancs	8	Nuls	0
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	81	42,86%			
2	BOST	5	2,65%			
3	COGNERAS	3	1,59%			
4	BONNET	22	11,64%			
5	ROUSSIE	0	0,00%			
6	GENDARME	15	7,94%			
7	MINGUET	39	20,63%			
8	CARRE	4	2,12%			
9	ZAITER	20	10,58%			

BOISSEUIL

	Inscrits	2505	Votants	1405	Exprimés	1349
	Participation	56,10%	Blancs	40	Nuls	16
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	407	30,17%			
2	BOST	99	7,34%			
3	COGNERAS	13	0,96%			
4	BONNET	214	15,86%			
5	ROUSSIE	18	1,33%			
6	GENDARME	38	2,82%			
7	MINGUET	248	18,38%			
8	CARRE	69	5,11%			
9	ZAITER	243	18,01%			

CONDAT SUR VIENNE

	Inscrits	4283	Votants	2333	Exprimés	2226
	Participation	54,50%	Blancs	54	Nuls	53
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	806	36,21%			
2	BOST	156	7,10%			
3	COGNERAS	25	1,12%			
4	BONNET	225	10,11%			
5	ROUSSIE	34	1,53%			
6	GENDARME	86	3,86%			
7	MINGUET	433	19,45%			
8	CARRE	72	3,23%			
9	ZAITER	389	17,48%			

SAINT-PAUL

	Inscrits	998	Votants	565	Exprimés	534
	Participation	56,60%	Blancs	21	Nuls	10
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	193	36,14%			
2	BOST	42	7,87%			
3	COGNERAS	7	1,31%			
4	BONNET	57	10,67%			
5	ROUSSIE	9	1,69%			
6	GENDARME	19	3,56%			
7	MINGUET	88	16,48%			
8	CARRE	22	4,12%			
9	ZAITER	97	18,16%			

PIERRE-BUFFIERE

	Inscrits	845	Votants	456	Exprimés	433
	Participation	54,00%	Blancs	14	Nuls	9
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	139	32,10%			
2	BOST	49	11,32%			
3	COGNERAS	6	1,39%			
4	BONNET	65	15,01%			
5	ROUSSIE	6	1,39%			
6	GENDARME	14	3,23%			
7	MINGUET	71	16,40%			
8	CARRE	14	3,23%			
9	ZAITER	69	15,94%			

SAINT-BONNET-BRIANCE

	Inscrits	427	Votants	246	Exprimés	236
	Participation	57,60%	Blancs	5	Nuls	5
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	98	41,53%			
2	BOST	19	8,05%			
3	COGNERAS	1	0,42%			
4	BONNET	20	8,47%			
5	ROUSSIE	5	2,12%			
6	GENDARME	11	4,66%			
7	MINGUET	50	21,19%			
8	CARRE	5	2,12%			
9	ZAITER	27	11,44%			

SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE

	Inscrits	400	Votants	226	Exprimés	215
	Participation	56,50%	Blancs	8	Nuls	3
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	99	46,50%			
2	BOST	8	3,72%			
3	COGNERAS	4	1,86%			
4	BONNET	33	15,35%			
5	ROUSSIE	3	1,40%			
6	GENDARME	7	3,26%			
7	MINGUET	40	18,60%			
8	CARRE	4	1,86%			
9	ZAITER	17	7,91%			

EYJEAUX

	Inscrits	947	Votants	545	Exprimés	531
	Participation	57,60%	Blancs	8	Nuls	6
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	202	38,04%			
2	BOST	46	8,66%			
3	COGNERAS	8	1,51%			
4	BONNET	65	12,24%			
5	ROUSSIE	13	2,45%			
6	GENDARME	18	3,39%			
7	MINGUET	82	15,44%			
8	CARRE	19	3,58%			
9	ZAITER	78	14,69%			

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES -12 JUIN 2022

CANTON CONDAT-SUR-VIENNE - 1ER TOUR

SAINT-HILAIRE-BONNEVAL

	Inscrits	745	Votants	410	Exprimés	395
	Participation	55,00%	Blancs	12	Nuls	3
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	125	31,65%			
2	BOST	15	3,80%			
3	COGNERAS	9	2,28%			
4	BONNET	51	12,91%			
5	ROUSSIE	8	2,03%			
6	GENDARME	10	2,53%			
7	MINGUET	79	20,00%			
8	CARRE	16	4,05%			
9	ZAITER	82	20,76%			

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

	Inscrits	791	Votants	458	Exprimés	44
	Participation	57,90%	Blancs	14	Nuls	4
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	171	38,86%			
2	BOST	25	5,68%			
3	COGNERAS	7	1,59%			
4	BONNET	49	11,14%			
5	ROUSSIE	6	1,36%			
6	GENDARME	13	2,95%			
7	MINGUET	99	22,50%			
8	CARRE	24	5,45%			
9	ZAITER	46	10,45%			

2EME CIRCONSCRIPTION

	Inscrits		Votants		Exprimés	
	Participation		Blancs		Nuls	
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE		35,58%			
2	BOST		7,67%			
3	COGNERAS		1,17%			
4	BONNET		11,77%			
5	ROUSSIE		1,86%			
6	GENDARME		3,00%			
7	MINGUET		19,83%			
8	CARRE		3,72%			
9	ZAITER		15,40%			



Photo de gauche et photo ci-dessous : les pots donnent toujours un résultat spectaculaire. Le massif du parking de la Mairie garni de vivaces prend toute sa



RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES - 12 JUIN 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES - 1ER TOUR

SAINT-JEAN-LIGOURE

	Inscrits	376	Votants	197	Exprimés	189
	Participation	52,40%	Blancs	8	Nuls	0
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	81	42,86%			
2	BOST	5	2,65%			
3	COGNERAS	3	1,59%			
4	BONNET	22	11,64%			
5	ROUSSIE	0	0,00%			
6	GENDARME	15	7,94%			
7	MINGUET	39	20,63%			
8	CARRE	4	2,12%			
9	ZAITER	20	10,58%			

SAINT-PRIEST-LIGOURE

	Inscrits	534	Votants	312	Exprimés	197
	Participation	58,40%	Blancs	4	Nuls	11
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	111	37,37%			
2	BOST	22	7,41%			
3	COGNERAS	4	1,35%			
4	BONNET	32	10,77%			
5	ROUSSIE	8	2,69%			
6	GENDARME	11	3,70%			
7	MINGUET	62	20,88%			
8	CARRE	10	3,37%			
9	ZAITER	37	12,46%			

JANAILHAC

	Inscrits	394	Votants	248	Exprimés	236
	Participation	62,90%	Blancs	6	Nuls	6
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	74	31,36%			
2	BOST	21	8,90%			
3	COGNERAS	3	1,27%			
4	BONNET	45	19,07%			
5	ROUSSIE	4	1,69%			
6	GENDARME	6	2,54%			
7	MINGUET	55	23,31%			
8	CARRE	6	2,54%			
9	ZAITER	22	9,32%			

NEXON

	Inscrits	1821	Votants	1086	Exprimés	1045
	Participation	59,60%	Blancs	24	Nuls	17
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	452	43,25%			
2	BOST	71	6,79%			
3	COGNERAS	5	0,48%			
4	BONNET	112	10,72%			
5	ROUSSIE	17	1,63%			
6	GENDARME	32	3,06%			
7	MINGUET	194	18,56%			
8	CARRE	32	3,06%			
9	ZAITER	130	12,44%			

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

	Inscrits	791	Votants	458	Exprimés	440
	Participation	57,90%	Blancs	14	Nuls	4
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	171	38,86%			
2	BOST	25	5,68%			
3	COGNERAS	7	1,59%			
4	BONNET	49	11,14%			
5	ROUSSIE	6	1,36%			
6	GENDARME	13	2,95%			
7	MINGUET	99	22,50%			
8	CARRE	24	5,45%			
9	ZAITER	46	10,45%			

MEILHAC

	Inscrits	392	Votants	217	Exprimés	213
	Participation	55,40%	Blancs	4	Nuls	0
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	83	38,97%			
2	BOST	12	5,63%			
3	COGNERAS	9	4,23%			
4	BONNET	14	6,57%			
5	ROUSSIE	1	0,47%			
6	GENDARME	8	3,76%			
7	MINGUET	47	22,07%			
8	CARRE	6	2,82%			
9	ZAITER	33	15,49%			

RILHAC-LASTOURS

	Inscrits	332	Votants	215	Exprimés	203
	Participation	64,80%	Blancs	10	Nuls	2
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	102	50,25%			
2	BOST	13	6,40%			
3	COGNERAS	4	1,97%			
4	BONNET	20	9,85%			
5	ROUSSIE	5	2,46%			
6	GENDARME	3	1,48%			
7	MINGUET	12	11,00%			
8	CARRE	11	5,42%			
9	ZAITER	21	10,34%			

SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

	Inscrits	678	Votants	400	Exprimés	382
	Participation	59,00%	Blancs	14	Nuls	4
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	160	41,88%			
2	BOST	22	5,76%			
3	COGNERAS	2	0,52%			
4	BONNET	61	15,97%			
5	ROUSSIE	3	0,79%			
6	GENDARME	8	2,09%			
7	MINGUET	77	20,16%			
8	CARRE	15	3,93%			
9	ZAITER	34	8,90%			

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES- 12 JUIN 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES - 1ER TOUR

CHALUS

	Inscrits	1303	Votants	711	Exprimés	681
	Participation	54,60%	Blancs	19	Nuls	11
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	268	39,35%			
2	BOST	49	7,20%			
3	COGNERAS	4	0,59%			
4	BONNET	74	10,87%			
5	ROUSSIE	14	2,06%			
6	GENDARME	14	2,06%			
7	MINGUET	146	21,44%			
8	CARRE	27	3,96%			
9	ZAITER	85	12,48%			

DOURNAZAC

	Inscrits	584	Votants	343	Exprimés	335
	Participation	58,70%	Blancs	5	Nuls	3
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	130	38,81%			
2	BOST	35	10,45%			
3	COGNERAS	3	0,90%			
4	BONNET	28	8,36%			
5	ROUSSIE	5	1,49%			
6	GENDARME	8	2,39%			
7	MINGUET	62	18,51%			
8	CARRE	35	1,45%			
9	ZAITER	29	8,66%			

PAGEAS

	Inscrits	457	Votants	277	Exprimés	271
	Participation	60,60%	Blancs	1	Nuls	5
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	109	40,22%			
2	BOST	21	7,75%			
3	COGNERAS	6	2,21%			
4	BONNET	15	5,54%			
5	ROUSSIE	2	0,74%			
6	GENDARME	5	1,85%			
7	MINGUET	77	28,41%			
8	CARRE	4	1,48%			
9	ZAITER	32	11,81%			

LAVIGNAC

	Inscrits	142	Votants	67	Exprimés	67
	Participation	47,20%	Blancs	0	Nuls	0
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	13	19,40%			
2	BOST	12	17,91%			
3	COGNERAS	0	0,00%			
4	BONNET	8	11,94%			
5	ROUSSIE	1	1,49%			
6	GENDARME	0	0,00%			
7	MINGUET	19	28,36%			
8	CARRE	3	4,48%			
9	ZAITER	11	16,42%			

BUSSIÈRE-GALANT

	Inscrits	1022	Votants	597	Exprimés	576
	Participation	58,40%	Blancs	17	Nuls	4
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	251	43,58%			
2	BOST	41	7,12%			
3	COGNERAS	9	1,56%			
4	BONNET	54	9,38%			
5	ROUSSIE	14	2,43%			
6	GENDARME	10	1,74%			
7	MINGUET	136	23,61%			
8	CARRE	12	2,08%			
9	ZAITER	49	8,51%			

FLAVIGNAC

	Inscrits	845	Votants	487	Exprimés	463
	Participation	57,60%	Blancs	14	Nuls	10
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	243	52,48%			
2	BOST	21	4,54%			
3	COGNERAS	5	1,08%			
4	BONNET	25	5,40%			
5	ROUSSIE	11	2,38%			
6	GENDARME	6	1,30%			
7	MINGUET	85	18,36%			
8	CARRE	17	3,67%			
9	ZAITER	50	10,80%			

LES CARS

	Inscrits	412	Votants	283	Exprimés	276
	Participation	68,70%	Blancs	5	Nuls	2
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	182	65,94%			
2	BOST	10	3,62%			
3	COGNERAS	2	0,72%			
4	BONNET	9	3,26%			
5	ROUSSIE	3	1,09%			
6	GENDARME	3	1,09%			
7	MINGUET	37	13,41%			
8	CARRE	3	1,09%			
9	ZAITER	27	9,78%			

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES - 19 JUIN 2022

CANTON CONDAT-SUR-VIENNE - 2EME TOUR

SAINT-JEAN-LIGOURE

	Inscrits	376	Votants	204	Exprimés	178
	Participation	54,30%	Blancs	18	Nuls	8
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	131	73,60%			
2	MINGUET	47	26,40%			

BOISSEUIL

	Inscrits	2505	Votants	1368	Exprimés	1119
	Participation	54,60%	Blancs	177	Nuls	72
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	663	59,25%			
2		456	40,75%			

CONDAT SUR VIENNE

	Inscrits	4283	Votants	2222	Exprimés	1841
	Participation	51,09%	Blancs	246	Nuls	135
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	1109	60,24%			
2	MINGUET	732	39,76%			

SAINT-PAUL

	Inscrits	998	Votants	542	Exprimés	444
	Participation	54,30%	Blancs	60	Nuls	38
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	298	67,12%			
2	MINGUET	146	32,88%			

PIERRE-BUFFIERE

	Inscrits	845	Votants	421	Exprimés	341
	Participation	49,80%	Blancs	47	Nuls	33
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	226	66,28%			
2	MINGUET	115	33,72%			

SAINT-BONNET-BRIANCE

	Inscrits	427	Votants	223	Exprimés	197
	Participation	52,20%	Blancs	18	Nuls	8
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	125	63,45%			
2	MINGUET	72	36,55%			

SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE

	Inscrits	400	Votants	215	Exprimés	187
	Participation	53,80%	Blancs	23	Nuls	5
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	121	64,71%			
2	MINGUET	66	35,29%			

EYJEAUX

	Inscrits	949	Votants	528	Exprimés	462
	Participation	55,60%	Blancs	46	Nuls	20
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	289	62,55%			
2	MINGUET	173	67,45%			

SAINT-HILAIRE-BONNEVAL

	Inscrits	745	Votants	393	Exprimés	311
	Participation	52,80%	Blancs	57	Nuls	25
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	194	62,38%			
2	MINGUET	117	37,62%			

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

	Inscrits	791	Votants	439	Exprimés	380
	Participation	55,50%	Blancs	34	Nuls	25
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	220	57,89%			
2	MINGUET	160	42,11%			

2EME CIRCONSCRIPTION

	Inscrits	98185	Votants	51490	Exprimés	43487
	Participation	52,44%	Blancs	5192	Nuls	2811
N°	Nbre voix	Pourcentage				
1	DELAUTRETTE	26730	61,47%			
2	MINGUET	16757	38,53%			



RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES - 19 JUIN 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES - 2EME TOUR

SAINT-JEAN-LIGOURE

Inscrits	376	Votants	204	Exprimés	178
Participation	54,30%	Blancs	18	Nuls	8
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	131	73,60%		
2	MINGUET	47	26,40%		

SAINT-PRIEST-LIGOURE

Inscrits	534	Votants	307	Exprimés	265
Participation	57,50%	Blancs	27	Nuls	15
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	169	63,77%		
2	MINGUET	96	36,23%		

JANAILHAC

Inscrits	394	Votants	237	Exprimés	210
Participation	60,20%	Blancs	17	Nuls	10
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	123	58,57%		
2	MINGUET	87	41,43%		

NEXON

Inscrits	1822	Votants	1054	Exprimés	887
Participation	57,80%	Blancs	108	Nuls	59
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	579	65,28%		
2	MINGUET	308	34,72%		

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

Inscrits	791	Votants	439	Exprimés	380
Participation	55,50%	Blancs	34	Nuls	25
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	220	57,89%		
2	MINGUET	160	42,11%		

MEILHAC

Inscrits	392	Votants	219	Exprimés	193
Participation	55,90%	Blancs	17	Nuls	9
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	123	63,73%		
2	MINGUET	70	36,27%		

RILHAC-LASTOURS

Inscrits	332	Votants	211	Exprimés	188
Participation	63,60%	Blancs	3	Nuls	20
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	147	78,19%		
2	MINGUET	41	21,81%		

SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

Inscrits	678	Votants	367	Exprimés	319
Participation	54,10%	Blancs	26	Nuls	22
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	200	62,70%		
2	MINGUET	119	37,30%		

CHALUS

Inscrits	1303	Votants	670	Exprimés	577
Participation	51,40%	Blancs	64	Nuls	29
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	345	59,79%		
2	MINGUET	232	40,21%		

DOURNAZAC

Inscrits	584	Votants	319	Exprimés	278
Participation	54,60%	Blancs	28	Nuls	13
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	159	57,19%		
2	MINGUET	119	42,81%		

PAGEAS

Inscrits	457	Votants	267	Exprimés	242
Participation	58,40%	Blancs	14	Nuls	11
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	141	58,26%		
2	MINGUET	101	41,74%		

LAVIGNAC

Inscrits	142	Votants	61	Exprimés	49
Participation	43,00%	Blancs	9	Nuls	3
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	17	34,69%		
2	MINGUET	32	65,31%		

BUSSIÈRE-GALANT

Inscrits	1022	Votants	603	Exprimés	535
Participation	59,00%	Blancs	43	Nuls	25
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	324	60,56%		
2	MINGUET	211	39,44%		

FLAVIGNAC

Inscrits	846	Votants	478	Exprimés	417
Participation	56,50%	Blancs	32	Nuls	29
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	287	68,82%		
2	MINGUET	130	31,18%		

LES CARS

Inscrits	413	Votants	267	Exprimés	247
Participation	64,60%	Blancs	13	Nuls	7
N°	Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	202	81,78%		
2	MINGUET	45	18,22%		

FETE DE LA SAINT JEAN – ILLUMINATIONS



La nouveauté de cette édition 2022 de la fête de la Saint-Jean est venue de l'illumination des murs du secteur de l'Eglise et des remparts du château. Durant le concert, **Nicolas, Eric, Patrice, Laurent** et **Didier** se sont employés à allumer plusieurs centaines de bougies.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS - Céline CHEYRONNAUD - Didier MARCELLAUD



FETE DE LA SAINT JEAN – ILLUMINATIONS



Cette attraction a fait l'unanimité. Des améliorations devront être apportées et des bras supplémentaires seront nécessaires afin qu'à terme, 5000 bougies embellissent durant environ 4 heures le centre-bourg au caractère moyenâgeux. L'éclairage public a été coupé afin de mettre en valeur cette lumière naturelle.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS - Céline CHEYRONNAUD - Didier MARCELLAUD.

FETE DE LA SAINT JEAN – CONCERT A L'EGLISE



Le vendredi 24 juin, près de 70 personnes ont assisté au concert donné à l'église par « **Ema Rym** ». Cette artiste locale a interprété ses œuvres « en toute intimité », accompagnée par son pianiste. En début de soirée, les spectateurs ont eu la joie d'entendre les belles sonorités de l'harmonium de l'Eglise restauré par la municipalité voici quelques années. L'Eglise Saint-Jean-Baptiste a démontré une fois de plus son acoustique de qualité.



FETE DE LA SAINT JEAN – FEUX



La fête de la Saint-Jean, c'est la fête de la lumière, celle du solstice d'été. Rien de plus normal que de célébrer la nuit la plus courte de l'année par un feu d'artifice, puis le feu de la « Saint-Jean ».

La météo nous a permis de perpétuer cette tradition ancienne de nous rassembler autour du bûcher qui – il faut bien le reconnaître – a eu des difficultés à s'embraser tant le bois était humide. La température était très basse, apportant un énorme contraste par rapport aux journées qui ont précédé.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

FETE DE LA SAINT JEAN – CONCOURS DES PEINTRES 2022



L'édition 2022 du désormais incontournable concours « des peintres dans la rue » a rassemblé 11 artistes de grand talent. Malheureusement, la météo maussade a obligé les participants à cette compétition amicale à peindre depuis l'intérieur de la salle des fêtes, à partir de photos, les endroits remarquables de notre beau village (ils sont nombreux). Cela n'a pas empêché d'obtenir des œuvres magnifiques qui ont été exposées en fin de journée, dimanche 26 juin.

Nous félicitons Anne-Marie ROUX qui organise bénévolement, avec beaucoup de talent cette manifestation qui est désormais inscrite dans les temps forts incontournables de la fête patronale.

Lors de la remise des prix, monsieur le Maire et les Adjointes présents ont félicité les participants avant de partager le verre de l'amitié.



Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD



FETE DE LA SAINT JEAN – CONCOURS DES PEINTRES 2022



Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD



Les représentations de notre village nous rappellent combien notre passé historique est riche. Si des sites sont régulièrement peints, d'autres font leur apparition cette année, telle que la rivière Anglaise et le pont du parc de la Mairie superbement croqués.

Au travers des pages de notre « **Chabatz d'Entrar** » dont un numéro est systématiquement mis aux archives Départementales, ces créations seront accessibles à toutes et à tous.

Bravo et merci à tous.

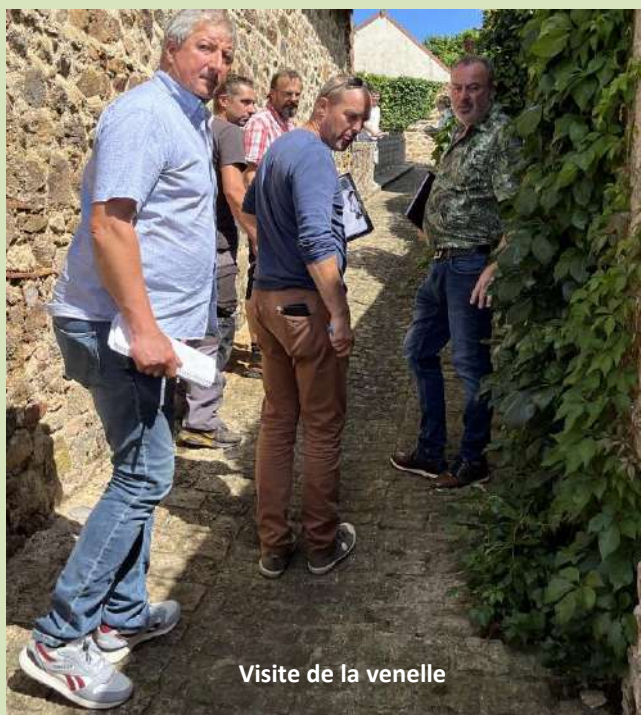
La municipalité.

LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » - PASSAGE DU JURY



Crédit photos : Catherine MECHAIN

Photo de gauche à droite : Laurent LEBRAUD, Conseiller Municipal en charge du fleurissement - Georges MARTIN, Employé des services techniques - Céline CHEYRONNAUD, 1^{ère} Adjointe au Maire - 1^{er} Jury - Didier MARCELLAUD, Maire - 2^{ème} jury - 3^{ème} jury - Nicolas DE JESUS, 2^{ème} Adjoint au Maire.



Visite de la venelle

Lundi 27 juin, trois personnes formant le jury de fleurissement du **label « Villes et Villages fleuris »** ont visité le centre-bourg. La plaquette de présentation préalablement transmise à la Région Nouvelle Aquitaine a été très appréciée. Comme à l'accoutumée, des remarques et conseils ont été formulés au groupe de bénévoles qui se sont beaucoup investis afin de soulager notre employé communal.

Désormais, nous devons être patients pour savoir si notre « deuxième fleur » est maintenue ou pas.

Franck MASSART également très investi a lui aussi participé à l'accueil du jury.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

CINEMA EN PLEIN AIR A CHALUSSET



Samedi 23 juillet, la **commune de Saint-Jean-Ligoure** et **Ciné plus Limousin** ont organisé une séance de cinéma en plein air sur le site merveilleux de **Chalusset**. Près de **120 personnes** sont ainsi venues voir le film **Kaamelott**. Avant la séance, les bénévoles et les élus se sont mobilisés afin que tout soit prêt à la tombée de la nuit.

La municipalité remercie le **Conseil Départemental** de lui avoir permis d'utiliser le chemin longeant la Briance ainsi que la commune de Boisseuil pour le prêt des barrières de sécurité et quelques chaises. **Rendez-vous en 2023 pour la suite des aventures du Roi et de ses sujets.**



FESTIVAL DE L'AGRICULTURE A PANAZOL



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Photo ci-dessus de gauche à droite : Christian REDON-SARRAZY, Sénateur, Jean-Louis NOUHAUD, Conseiller Départemental, Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, Didier MARCELLAUD, Maire de Saint-Jean-Ligoure, Isabelle BRIQUET, Sénatrice, Bernard DELOMENIE, Maire de Saint-Priest-Ligoure, et Gilles DECONCHAT, Eleveur à Saint-Jean-Ligoure et Président du Festival de l'agriculture (Nicolas De JESUS Adjoint au Maire de Saint-Jean-Ligoure était également présent).

Cette manifestation qui se veut la vitrine de la profession est désormais devenue un rendez-vous incontournable pour les Haut-Viennois. Les 24 et 25 septembre derniers, la présence de nombreux élus atteste de l'intérêt porté par ceux-ci pour ce métier difficile et exigeant.

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX



Assemblée générale de l'association des Maires Ruraux de la Haute-Vienne à Vicq/Breuilh

INSCRIPTION A L'ÉCOLE

A B C D E F G H I et aux services périscolaires



Étape n°1

Je prépare les documents à fournir à la mairie et à l'école :

1. Copie du livret de famille ou de ma carte d'identité
2. Justificatif de domicile de moins de 3 mois
3. Copie de la page de vaccinations du carnet de santé de mon enfant
4. Certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école de mon enfant
(uniquement s'il y a un changement d'établissement hors **R.P.I**)
5. Selon votre situation; extrait du jugement de divorce (page indiquant la garde de l'enfant)

1



Étape n°2

A la mairie de mon domicile.

- Je transmets les documents **1, 2 et 3** (Cf; étape n°1)
- Je remplis le formulaire* d'inscription
(disponible en mairie ou en ligne (à imprimer) sur le site de chaque commune)*

MAIRIE

2



ÉCOLE

3



Étape n°3

J'ai reçu le mail de l'école où sera scolarisé mon enfant

- Je transmets le certificat d'inscription remis par la mairie
- Je transmets le certificat de radiation (**Doc n°4**) si besoin

Inscription transports scolaires :
- Via le formulaire disponible en mairie
ou
- Via le site internet du Conseil
Régional
<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>



Quand inscrire mon enfant ?

Avant mars

ce serait parfait !



Les MAIRIES

SAINT-JEAN-LIGOURE

05.55.00.61.83

mairiesaintjeanligoure@orange.fr

<https://www.saintjeanligoure.fr>

JANAILHAC

05.55.00.71.06

mairie.janailhac@orange.fr

www.janailhac-mairie.fr

SAINT-PRIEST-LIGOURE

05.55.00.62.17

stpriestligoure.mairie@wanadoo.fr

<https://www.stpriestligoure.com>



« Ligoüre – Briance »

AAPPMA "LIGOURE BRIANCE"
Siège social
Mairie
87260 SAINT-JEAN-LIGOURE



Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Photo ci-dessus : sculpture faite à la tronçonneuse lors d'une opération de nettoyage de la Briance par un artiste qui s'ignore : Rémy Sénamaud.

JUILLET 2022 - CONCOURS DE PECHE « JEUNES PECHEURS »



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Après deux années d'interruption en raison de la crise sanitaire, nous avons relancé le critérium « jeunes pêcheurs ». Cette compétition fraternelle existe depuis 31 ans. Nous avons été obligés d'organiser ce rendez-vous samedi après-midi 02 juillet en raison de la fête des écoles du RPI qui était planifiée le dimanche. 24 enfants se sont disputé la première place dans un esprit amical. **Jean-Jacques PICOT** représentait la **Fédération Départementale de Pêche de la Haute-Vienne** ainsi que **des élus des communes de Saint-Jean-Ligoure, de Saint-Priest-Ligoure et de Janailhac.**



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

« Ligoure - Briance »

AAPPMA "LIGOURE BRIANCE"

Siège social

Mairie

87260 SAINT-JEAN-LIGOURE

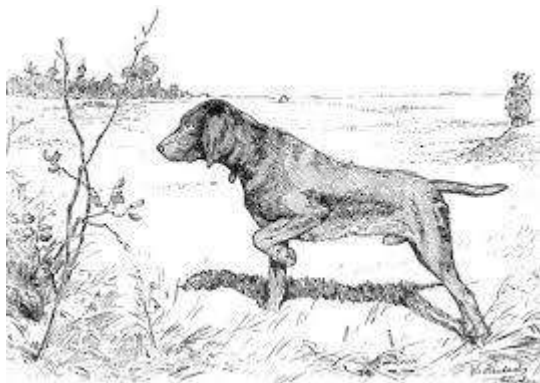
Concours « jeunes pêcheurs » :
la table des inscriptions.



Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD et Nicolas DE JESUS



La pêche est une pratique relaxante et peu coûteuse : rejoignez-nous !



**ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
AGREEE**

DE SAINT-JEAN-LIGOURE.

A.C.C.A.

Bonjour à tous,

Les vacances sont terminées c'est la rentrée pour bon nombre d'entre nous, après un été très chaud et alors que les températures deviennent plus clémentes il faut retourner au "boulot", la reprise va être dure....

Pour les chasseurs c'est l'ouverture, avec toutes les espérances que peut avoir un chasseur, mais cette saison, les températures n'auront-elles pas eu un impact négatif ? Nous ne pouvons pas le savoir pour l'instant, l'avenir nous le dira mais restons optimiste, la nature nous réserve parfois bien des surprises.

L'**A.C.C.A.** a tenue récemment son assemblée générale afin de faire le point sur les activités passées et celles à venir, mais aussi sur sa trésorerie qui malgré l'annulation de ses manifestations habituelles en raison du COVID-19 s'avère satisfaisante grâce à la gestion draconienne de notre trésorier.

A bientôt.

Le Président,

GOURGOUSSE Jean-Claude - Tél. : 06 79 69 89 32

Autres contacts :

DEGEORGES Jean-François - Tél. : 06 01 75 06 25

DUPONT Henri - Tél. : 06 09 53 74 93

GUYOT Pierre - Tél. : 06 14 78 88 64

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES « LES TROIS CRAYONS BLEUS »



Le Dimanche 3 juillet dernier s'est achevée l'année scolaire 2021-2022 avec la traditionnelle fête des écoles. Comme chaque année, l'APE Les 3 Crayons Bleus a tenté de compléter les spectacles des enfants avec des animations sur toute la journée : Repas, buvette, ateliers récréatifs avec l'association PARTAJEU (*association qui vise à faciliter le lien, le partage au travers d'animation, de temps de vie avec et pour l'enfant*) et « Boum de fin d'année » en fin d'après-midi. Enfants,

Parents, familles, enseignants et représentants de mairies étaient au rendez-vous avec plus de 350 personnes inscrites. La mobilisation de nombreux parents tant dans la préparation que dans la conduite des stands et animations a permis de réaliser cette belle manifestation qui s'installe progressivement dans le calendrier du RPI.



Mais cette belle fête des écoles ne doit pas faire oublier les quelques difficultés que nous avons rencontrées cette année, particulière encore pour tous. Le bureau, minimal en début d'année, pour ne pas mettre l'association en sommeil, s'est renforcé un peu à l'automne. Les premières manifestations envisagées, comme l'Atelier de Noël ou le loto, n'ont pu être maintenues faute de participants ou en raison du contexte sanitaire défavorable.



L'APE a tout de même organisé plusieurs événements avec des ventes de chocolats et de sapins de Noël, par exemple, qui ont reçu un très bon accueil.

Pour Pâques, nous nous sommes associés une nouvelle fois à l'association de la Bibliothèque de Saint-Priest-Ligoure pour la traditionnelle chasse aux œufs qui s'est tenue au Moulin de Richebourg à Saint-Jean-Ligoure. Ce fut une belle découverte et un beau moment encore une fois.

Le 19 Juin, nous avons réalisé notre randonnée, sur le circuit de Chamessouze à Janailhac, et passé un bon moment, avec peu de participants certes, mais très convivial.

Nous remercions les mairies, les enseignants pour leur soutien et les bénévoles qui ont donné de leur temps pour permettre à l'APE d'apporter cette année encore, le soutien nécessaire aux activités périscolaires des enfants du RPI.



L'année prochaine représentera encore une fois un enjeu pour l'APE qui doit maintenir son activité pour le soutien des écoles. Nous vous donnons rendez-vous en Septembre pour l'Assemblée Générale qui permettra le renouvellement du Bureau, et son renforcement surtout, et la préparation des activités de 2022-2023. Nous espérons tous que la mobilisation de la fête des écoles et la convivialité de l'évènement amènera quelques parents du RPI à s'engager dans cette belle association locale pour lui permettre de perdurer et progresser toujours dans le souci de maintenir un lien entre les familles et développer les actions en faveur des enfants.

Le Bureau des 3 Crayons Bleus

(les3crayonsbleus@gmail.com)



CONSEILS FORMATION PROJETS EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

Vous avez moins de 26 ans !

Des solutions pour tous vos projets

VIE QUOTIDIENNE :

Permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules
Aides financières, démarches liées au logement,
Accès aux droits et à la santé,
Aide aux démarches administratives,
Sports loisirs et culture ...

ORIENTATION :

Découverte de secteurs et métiers,
Immersions en entreprises et visites d'entreprises...

FORMATION :

Droits à la formation,
Accès aux parcours de formation, financements ...

EMPLOI :

Techniques de recherche d'emploi,
Rencontres entreprises et employeurs,
Offres d'emploi et offres en alternance,
Parrainage, Contrat d'Engagement Jeune ...



ACCOMPAGNEMENT ET PARCOURS PERSONNALISE UN CONSEILLER REFERENT

Des solutions, une offre de services adaptée à vos besoins et à vos projets vous seront proposées.



Parmi ces propositions, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) : Contrat de 6 mois et une allocation pour sécuriser vos démarches...

Proche de chez vous !

Mission Locale Rurale Haute-Vienne

05.55.70.45.74

4 antennes - 29 points d'accueil sur tout le département de la Haute-Vienne

(Hors agglomération de Limoges)

Une équipe de 34 professionnels et des services gratuits.



CHEZ NOS AMIS DE LA VALLEE DE LA LIGOURE



Le saviez-vous ?
Le Président de l'aéroclub
« Limoges Bellegarde » réside
à Saint-Priest-Ligoure.
« Chabatz d'Entrar » lui a
rendu visite.



AEROCLUB
LIMOGES
BELLEGARDE

Le 24 juillet dernier, l'aéroclub Limoges-Bellegarde a organisé le premier **Limousine' Airport** de son histoire.

Si l'avion est un univers de passion incontestable et incontesté, le travail des produits de haute qualité, comme celui de la viande Limousine, en est tout autant. C'est sur cette base que les aéroclubs de nouvelle Aquitaine ainsi que les habitants du territoire Limousin ont été conviés ce mois de juillet à déguster **un morceau d'aloiau blason prestige** cuisiné par **le chef Alain LONGEVALE**.

Ce repas festif, organisé dans les hangars de l'aéroclub Limoges-Bellegarde vidés de tous les avions du club, a rassemblé plus de 150 personnes dont **Didier MARCELLAUD, Maire, et Nicolas DE JESUS, Adjoint au Maire de la Commune de Saint-Jean-Ligoure**.

Les agapes terminées, les plus courageux des convives se sont ensuite envolés pendant 30 minutes pour découvrir la beauté bocagère de notre territoire et sa richesse en lac et plans d'eau.

Une belle journée de rencontre tout à l'honneur d'un territoire riche en valeurs, en produits de qualité où l'Homme trouve toute sa place. On vous attend en 2023 pour la version 2 du **Limousine' Airport**.

Le Président Guy COSTA.

Coin Jeux des Grands

MOTS FLÉCHÉS

Spécial Canada

PROTECTION POLAIRE ARTÈRE VITALE	EN VOGUE INDIEN DU GRAND NORD	ORIGINAL EXCELLENT NAGEUR	ROCHE CALCAIRE PROCÉDÉ	MARI DE CÉLINE BORD À BORD	CONJON- TION OUEUE DE HARENG	PRODUC- TEUR DE SIROP	NE ORAIENT PAS LE FROID	
						ÎLE DE L'ATLAN- TIQUE		
COEUR DE RENNE LETTRE DE PLATON		CHOLETTE SYMBÔLE				POÈME DINUOTÉ		
		POSSÈDENT DOLLARS EN VERT		DIRECTION		DOUVRENT PRISE PAR LA BANQUE	SÈME ART CITÉ INOUS- MÉUBLE	
LA FEMME À REINE PONT TUC					PROVINCE DU QUÉBEC RICHESSE DU CANADA			
				NUIT				
MURON OU ALGONKIN	ARTICLE ÉTRANGER TITRE DE NOBLESSE				TERRE- NEUVE CHARMANT À OTTAWA		INTERDIT	
				PRONOM BÉCAN	RECOURVE- MENT DE FONDS VOYELLES		A VISITE LE GROENLAND	
ZÉRO POINTES CHANTEUR QUÉBÉCOIS			COUVRE- TURE FLET À BOREVICOS			INDIEN AU CANADA		
				NOUVELLE SPORT NATIONAL			RICHESSE DU KLONDIKE LIBERTÉ	
C'ÉLÈVE ENTRE DEUX FALLES	ÉVEN- TUALITÉ	OISEAU COUREUR	AUTREFOIS YORK	NOTE	ATTAPÉ BLANC POUR UN LOUP	EX- CAPITALE D'ARMÉNIE		
				VOLE TRIANGULA- IRE		BOCCON À OTTAWA		
QALOUIM INVISIBLE CHEZ L'INDIEN				UNITÉ DE SURFACE		ESPRIT REMERCIÉ		
				GROGGY BERYLLIUM		VICTIME D'ARC DE DODÉ BERGE		
PARECCEUX DE NATURE		BAT LES DAMES	MOTOCY- CLETTE				DÉPRESSION BOCCAIGE	
COUPE SPORTIVE CITÉ DU BRABANT					ASIDE VITAL	POSSECOIF	SAINT MANOCH NUDIMENTS	
			REFUS DE WINNIPEG	OÛLÉ	PLEUVE DU NORD	ORIPERDAN ROUGE ET NOIR EN VERC		
PETITE BAIE, GRANDE EN ACADIE		LA PLUS RICHE PROVINCES DU CANADA					AGENT DE OUTI	
			CAUTION D'EAU DOUCE					

SUDOKU

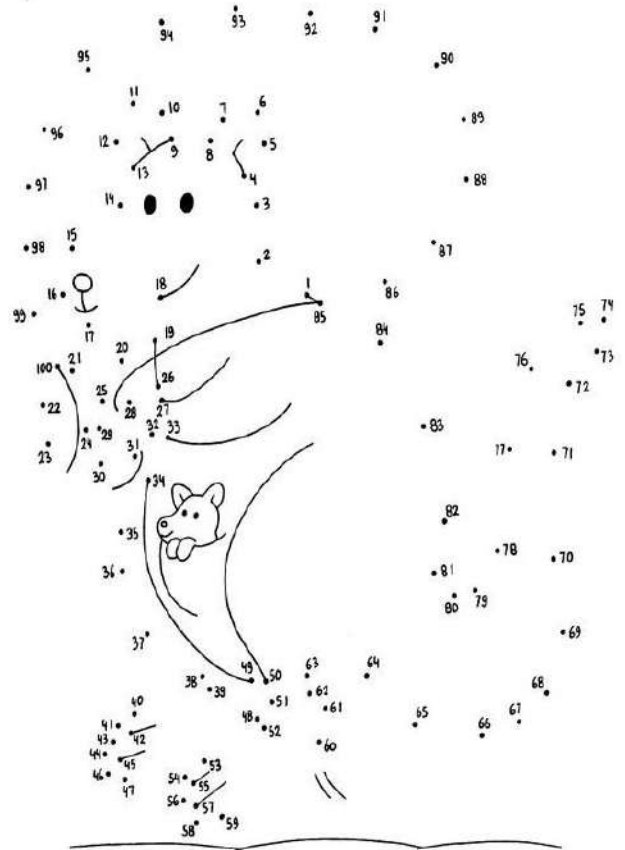
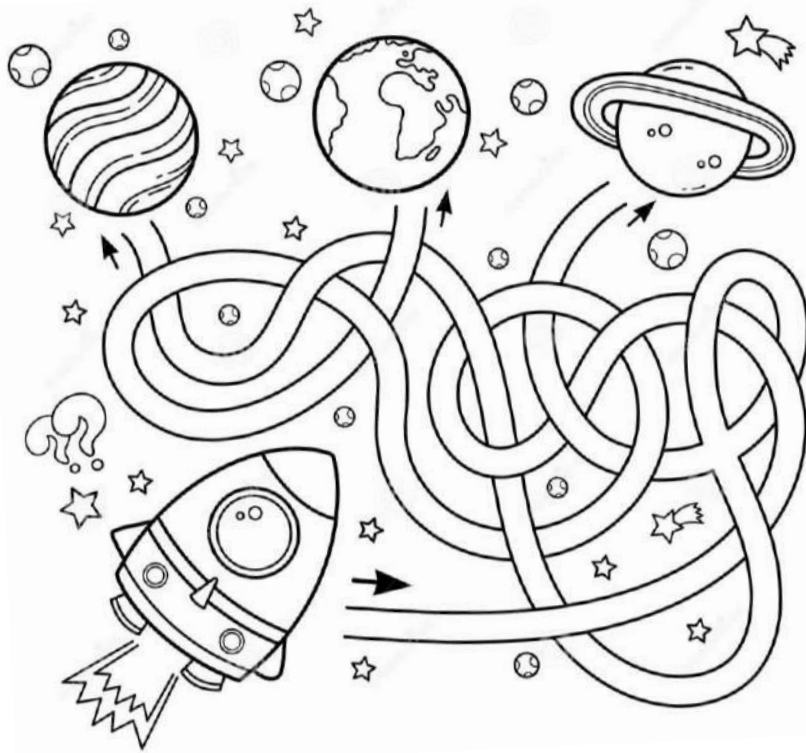
				2		5	9	
8		7	9					
2					1		3	
		9		8			5	
1			7		4			2
	7			6		4		
	8		4					3
					9	8		6
	4	1		3				

T	O	B	O	R	R	U	E	R	R	E	T	S	M	E
F	U	S	E	E	E	R	E	I	M	U	L	U	E	N
O	T	Y	N	S	E	E	T	E	N	A	L	P	L	I
R	I	S	P	E	T	L	U	C	C	O	U	E	O	H
D	R	A	O	C	I	B	I	L	B	O	R	R	G	C
I	P	T	T	F	S	T	C	O	C	U	I	H	E	A
N	S	N	I	E	A	Y	R	U	T	U	F	E	C	M
A	E	A	O	N	B	N	O	A	N	E	D	R	R	U
T	G	F	N	O	R	S	N	E	M	I	C	O	E	T
E	A	E	R	R	E	R	I	C	O	G	V	S	I	E
U	Y	G	F	T	U	L	I	R	N	A	C	E	C	M
R	O	R	E	S	A	L	D	O	S	M	S	A	R	P
A	V	A	T	A	R	N	T	F	T	I	P	I	O	S
O	N	G	A	L	A	X	I	E	R	S	T	A	S	E
D	Y	S	T	O	P	I	E	S	E	I	B	M	O	Z

MOTS MÉLÉS

ALIEN	GALAXIE	ROBOT
ANDROÏDE	GOLEM	SABRE
ASTRONEF	LASER	SORCIER
AVATAR	LUMIÈRE	SOUCOUPE
CYBORG	MACHINE	STASE
BILBO	MAGIE	SUPERHEROS
DYSTOPIE	MARTIEN	SURNATUREL
ESPACE	MONSTRE	TEMPS
ESPRIT	OASIS	TERREUR
ÉTOILE	OCCULTE	UCHRONIE
FANTASY	ORDINATEUR	UNIVERS
FORCE	PLANÈTE	VOYAGE
FUSÉE	POTION	ZOMBIES
FUTUR		

Coin Jeux des Petits



Coin Jardinage

Propolis : 7 bienfaits de cet antibiotique naturel

Les maux de l'hiver sont là... Grippe, rhume, fatigue. Le corps s'affaiblit, les défenses immunitaires suivent le même chemin. Certains produits naturels que ce soit des herbes comme le thym ou l'eucalyptus ou des plantes comme le gingembre apportent de nombreux bienfaits à notre organisme, surtout une fois l'hiver arrivé. Parmi ces herbes et plantes, il y a aussi un autre allié en cas de grippe ou de rhume : la propolis. A prendre en prévention tout au long de l'hiver mais aussi pour soigner certains maux. Considérée comme l'un des meilleurs antibiotiques naturels, la propolis est un produit de la ruche provenant du travail des abeilles. Elle possède des propriétés thérapeutiques idéales pour le système nerveux, les troubles respiratoires, sanguins et digestifs.



Focus sur les 7 bienfaits qu'elle délivre.

1/7

Que contient la propolis ?



La propolis offre de nombreux bienfaits. Elle contient notamment : des pro-vitamines A, des vitamines B, des minéraux et des oligo-éléments, des flavonoïdes, des acides aminés...

2/7

La propolis renforce le système immunitaire



En hiver, on a tous un petit coup de mou. La propolis booste la formation d'anticorps, ainsi elle aide à maintenir un système immunitaire en bonne santé. Conséquence : notre organisme est plus solide face à certaines maladies saisonnières comme le rhume, la grippe. Elle contient notamment des plantes antibiotiques.

3/7

La propolis traite les infections saisonnières



Grâce à ses propriétés antibactériennes et anti-inflammatoires, la propolis est très efficace contre les virus de l'hiver comme notamment la grippe, le rhume. A prendre en prévention ou pour soigner ces maux.

4/7

La propolis soulage les troubles gastro-intestinaux



Alimentation peu équilibrée, excès... Les troubles gastro-intestinaux sont de plus en plus nombreux. La propolis permet de soulager ces maux. Elle possède des vertus anti-inflammatoires et antispasmodiques. Ainsi, elle régule la sécrétion du suc gastrique, le tout sans inconfort pour l'estomac contrairement à certains antibiotiques.

5/7

La propolis soulage les problèmes bucco-dentaires



La propolis possède des bienfaits protectrices, antiseptiques et anti-inflammatoires, très utiles pour traiter des abcès dentaires, des maladies de la gencive... La propolis permet aussi de désinfecter la bouche tout en empêchant le développement de la plaque dentaire. A utiliser donc en bain de bouche (40 gouttes d'extrait de propolis mélangées dans 50 à 100 ml d'eau).

6/7

La propolis aide à guérir certaines brûlures



En utilisation externe, la propolis agit comme un désinfectant suite à une brûlure mais aussi comme stimulant naturel pour réparer les tissus endommagés par une brûlure, une coupure...

7/7

La propolis lutte contre l'herpès



Toujours en application externe, la propolis agit également sur l'herpès (bouton de fièvre, herpès génital...) grâce à ses propriétés antimicrobiennes, anti-inflammatoires et cicatrisantes.



Solutions des jeux des grands

Sudoku

6	1	4	3	2	7	5	9	8
8	3	7	9	5	6	1	2	4
2	9	5	8	4	1	6	3	7
4	6	9	2	8	3	7	5	1
1	5	8	7	9	4	3	6	2
3	7	2	1	6	5	4	8	9
5	8	6	4	7	2	9	1	3
7	2	3	5	1	9	8	4	6
9	4	1	6	3	8	2	7	5

C	I	E	T	R	E			
S	A	I	N	T	L	A	U	R
N	N		H	A	R	F	A	N
T	A	U	O	N	T	S	E	R
D	I	O	N					B
D	I	T	S					B
E		E	L					I
I	N	D	I	E	N		I	N
N	U	L	S		P	L	A	I
L	E	C	L	E	R	C	E	C
			E		U		H	E
H	O	R	S	T		F	O	C
C	A		O		A	C	R	E
I	C	T	E	R	E	K	O	B
A	I		O		B	E	C	A
S	T	A	N	L	E	Y		N
D	I	E	S	T			A	M
O					O	N	T	A
A	N	S	E		O	U	A	N

MOTS FLÉCHÉS

MOTS MÉLÉS

La phrase-mystère est :

SCIENCE-FICTION

Adresses utiles



Commerces



Le Bistrot St Jean

CAFÉ, RESTAURANT, CAVE À VIN, ÉPICERIE
Stéphanie ALLONEAU
Place du 8 Mai 1945
Tél. 05 87 50 30 89
contact@bistrot-st-jean.fr



La Petite boulange

DISTRIBUTEUR DE PAINS
Benoît GOUTTEFANGEAS
Tél. 06.18.96.06.04
contact@sdalimoges.fr

Producteurs



Œufs bio

M. & Mme LAVAUD
Lieu dit Lauterie
Tél. 05 55.00.65.85



Volailles traditionnelles

Sylvie FRUGIER
Lieu dit Légonie
Tél. 05.55.00.69.46

Artisans



Menuisier Ebéniste

« Lo' Talhier »
Laurent PAROT
Lieu dit Chabreloute
Tél. 05.55.00.45.90



MTS Rénovations

Daniel FAUGERAS
Lieu dit Samie
Tél. 06.99.71.24.40



Entretien Parcs et Jardins

Gilles Martin
Lieu dit Le Pertuis
Tél. 06.81.91.36.07



Terrasse – Parquet – Ouvrage bois

“Happy Deck”
Yannick LAMBROS
Lieu dit Les Vigeries
Tél. 06.28.93.18.78



Travaux agricoles

Aline GOURCEROL
Lieu dit Le Puy Lapause
Tél. 05.55.00.94.60



Écuries

Karine ROUX
Lieu dit La Cipière
Tél. 06.22.38.17.97



Chenil, Pension, dressage, vente

Laurick MAUDET
La Grande pièce
Tél. 05.55.00.94.18

Adresses utiles

**SAINT-JEAN
LIGOURE**
une commune riche d'histoires

Gardiennes agréées



Isabelle BERRUELLE
Tél. 05.55.00.44.86

Carine BOUSQUET
Tél. 06.19.83.77.93

Laurence DEGEORGES
Tél. 07.77.07.08.28

Local communal de Santé et Bien-être



Infirmières

Delphine BEAUGERIE
Tél. 06.85.78.54.94

Lucie BRUN
Tél. 06.34.31.71.07



Diététicienne

Pauline COURTOIS
Tél. 06.43.33.52.74 *sur RDV*

Associations



A.C.C.A. (Société de chasse)

Président : Jean-Claude
GOURGOUSSE
Tél. 06.79.69.89.32.



AAPPMA « Ligoure-Briance »

(Société de Pêche)
Président : Didier MARCELLAUD
Tél. 05.55.00.95.27



Comité des Fêtes

Président : Sarah ESCOLA
Tél. 06.89.63.63.61



Parents d'élèves

Président : David ROBINE
Tél. 06.07.78.64.72



Les Achillées de St Jean

Ass. Les Amis des fleurs
(Fleurissement)
Président : Laurent LEBRAUD
Tél. 06.03.38.30.82

Tourisme



Gîte de Richebourg

Mr SENAMAUD
Lieu-dit « Richebourg »
Tél. 06.50.23.93.11



Location - Événementiels

« Les Granges de la Goutte »
Lieu dit La Goutte
Tél. 06.23.52.00.59



Visite guidée du Bourg

Anne-Marie CUBERTAFON
Tél. 06.88.29.87.89
Gratuite sur réservation

Les services communaux

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi,
de
8h50 à 12h00
et
13h40 à 16h20

Tél. : **05.55.44.76.46**

GARDERIE MUNICIPALE

Lieu groupe scolaire : 09.67.82.76.46

Vos interlocuteurs :

Aurélien Raineix, Véronique Chamontin

Personnels encadrants :

**Aurélien Raineix, Véronique Chamontin,
Annie Petit**

Le matin de 7h00 à 8h40

Le soir de 16h20 à 19h00

Coût : 1.70€ le matin, 1.70€ le soir

CANTINE SCOLAIRE

Lieu groupe scolaire :

05.55.44.76.46

Votre interlocuteur :

Aurélien Raineix

Personnels encadrants :

Aurélien Raineix, Annie Petit

Coût :

- **2.75€** par repas et par enfant
- **4.30€** par repas et par adulte

ASSAINISSEMENT

Redevance assainissement eau :

1.60€/m³

Taxe raccordement au réseau
d'assainissement collectif des
maisons neuves : **2000€**

CIMETIERE

Les concessions :

- Terrain commun : **10€/m²**
- Concession trentenaire : **25€/ m²**
- Concession cinquantenaire : **40€/ m²**
- Concession perpétuelle : **100€/ m²**

Le columbarium :

Ce service propose uniquement la location
des cases.

- Pour une durée de 15 ans : **300€**
- Pour une durée de 30 ans : **500€**
- Redevance d'ouverture : **30€**

Le caveau communal :

- Pendant les six premiers mois : **gratuit**
- Jusqu'à 12 mois : **100€/mois**
- Au-delà : **300€/mois**

Le jardin du souvenir : redevance unique
de **200€**

Remarque : les particuliers et les
entreprises qui sont amenés à intervenir
pour des travaux de nettoyage de caveau,
de construction ou de rénovation de
sépultures doivent auparavant informer le
secrétariat de mairie et s'acquitter d'une
redevance de **30€**.

LOCATION

SALLE DES FETES

Location habitants commune :

- Salle des Fêtes seule : **100€**
- Salle des Fêtes et cuisine : **120€**
- Option chauffage : + **30€**

**Location habitants hors commune
et entreprises :**

- Salle des Fêtes seule : **230€**
- Salle des Fêtes et cuisine : **250€**
- Option chauffage : + **30€**
(du 15 octobre au 15 avril)

Location associations commune :

- Salle des Fêtes seule : **gratuit**
- Salle des Fêtes et cuisine : **gratuit**
- Option chauffage : **gratuit**

**Conditions à remplir pour utiliser
les locaux :**

- **Fournir une attestation d'assurance** (particuliers, associations
et entreprises).
- **Verser une caution** par chèque
du montant total de la location.
Celui-ci sera restitué après
paiement.
- **Remarque :**
**en cas de dégradation, le coût
réel du matériel sera facturé**
aux personnes ayant loué les
locaux. Si les locaux sont
restitués sans nettoyage, celui-ci
sera facturé **200€**.

*Ces tarifs sont susceptibles d'être
modifiés par délibération du
conseil municipal qui seule fait foi.*

Vie Pratique

SAINT-JEAN
LIGOURE
une commune riche d'héritage

La Mairie

Votre interlocutrice : Catherine Méchain

Petit rappel : l'entrée s'effectue côté départementale et non côté parc.

Maire : D. MARCELLAUD

06 17 21 59 74 - icosdidier@hotmail.fr

Permanence le samedi matin

1^{ère} Adjointe : Céline Cheyronnaud

06 48 85 09 82 - cheyronnaud@orange.fr

2^{ème} Adjoint : Nicolas De Jesus

06 34 51 17 52 - dejesusnicolas@ymail.com



Avenue des Tilleuls

87260 Saint Jean Ligoure

Mail : mairiesaintjeanligoure@orange.fr

05 55 00 61 83

Site internet :

www.saintjeanligoure.fr



Application « Panneaupocket »

Suivez toute l'actualité de la commune

Responsable de la communication :

Nicolas De Jesus

La déchetterie à Nexon



Horaires d'ouverture

Du Mardi au Samedi :

9h00 - 11h45 et 14h00 - 17h15



06 20 91 21 45

- La collecte des ordures ménagères est effectuée **un mardi sur deux** chaque mois.

- Il faut également bien penser à trier vos ordures ménagères et déposer à l'éco-point du bourg les déchets recyclables.



Journal municipal « Chabatz d'entrar » distribué 3 fois par an, il vous informe de l'actualité de la commune.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

Didier Marcellaud, *directeur de la publication,*

Céline Cheyronnaud, Nicolas de Jesus, Jean-Claude

Gourgousse, Christelle Bobeau, le comité des fêtes, l'APE.



Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi et Jeudi : de 15h00 à 18h00

Vendredi au Samedi : de 9h00 à 12h00

Les Gendarmeries

de notre zone géographique :



Horaires d'accueil

Pierre-Buffière :

Lundi et mercredi de 14h00 à 18h00

Samedi de 8h00 à 12h00

Saint-Germain-Les-Belles :

Vendredi de 8h00 à 12h00

Solignac :

Lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

La Poste de Pierre Buffière



05 55 00 98 54



Assistante sociale

Permanence Mercredi 9h/12h

à Pierre-Buffière - 4 ter Av. de Toulouse

Laurence MOCAER



05 55 30 11 98



